3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

Relief et Hydrographie

ATER Environnement

Janvier 2022

Source : IGN 100®, BD Carthage, BD Alti 75
- Copie et reproduction interdites

PLATEAU PICARD

COLLINES DU NOYONNAIS

PLATEAU DU SOISSONNAIS

VALLÉE DE L'OISE

PLATEAU DU CLERMONTOIS

PLATEAU DE THELLE

PLATEAU DU VALOIS MULTIEN

A

A'

B

B'

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
- Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
- Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

Hydrographie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau tertiaires

Relief (en m)

- 30
- 65
- 100
- 135
- 170

0 5 10 15 km

3.1. Relief, hydrographie et géologie

Fig. 1 : Vue sur l'Oise, traversant la commune de Creil

Le territoire d'étude se situe dans la limite nord du bassin parisien. Il est constitué d'un groupement de plateaux assemblés autour de vallées. Il présente un relief doux de faible amplitude.

À l'est, le Plateau Picard est formé de craie entremêlée de lits de silex datant de l'Ère secondaire. Il présente une pente douce inclinée vers l'est, en direction de la Vallée de l'Oise. Il est délimité au sud par les plateaux du Clermontois. Ces plateaux encadrent les vallées de la Brèche et du Thérain. Ils sont formés de calcaire grossier datant de l'Ère tertiaire. La vallée de l'Oise, présente dans la moitié sud-est du périmètre étudié, le plateau du Valois multien au sud et les collines du Noyonnais au nord-est, sont formés de ce même calcaire grossier. Moins présents dans les aires étudiées, le plateau de Thelle borde la limite sud-ouest du périmètre éloigné et le plateau du Soissonnais est présent à l'est.

Les eaux superficielles se partagent entre deux bassins-versants. Au nord, se situe celui de la Somme, avec les cours d'eau de la Noye, de l'Avre et des Trois Doms. C'est la ligne de crête du Plateau Picard qui marque la transition avec le bassin-versant de l'Oise. Traversant l'aire d'étude éloignée sur un axe nord-est/sud-ouest, l'Oise recueille l'essentiel des eaux superficielles du territoire d'étude, avec notamment les cours d'eau de la Brèche, du Thérain et de l'Aronde depuis sa rive ouest, ainsi que la Nonette, l'Automne et l'Aisne du côté de sa rive est.

La zone d'implantation potentielle est localisée sur les dernières hauteurs du Plateau Picard avant la présence de la vallée de l'Oise. Aucun cours d'eau n'est présent autour de ses abords immédiats, le plus proche étant l'Aronde, qui prend sa source à trois kilomètres au nord de la zone d'implantation potentielle.

Le territoire d'étude accueille un important maillage de bois et forêts qui ajouteront de nombreux masques visuels supplémentaires.

Fig. 2 : Vue sur les collines du noyonnais

Fig. 3 : Vue sur la vallée de la Brèche, depuis le plateau du Clermontois

3.1.a. Coupe Sud-ouest/Nord-est

ZONE DE RECOUPEMENT

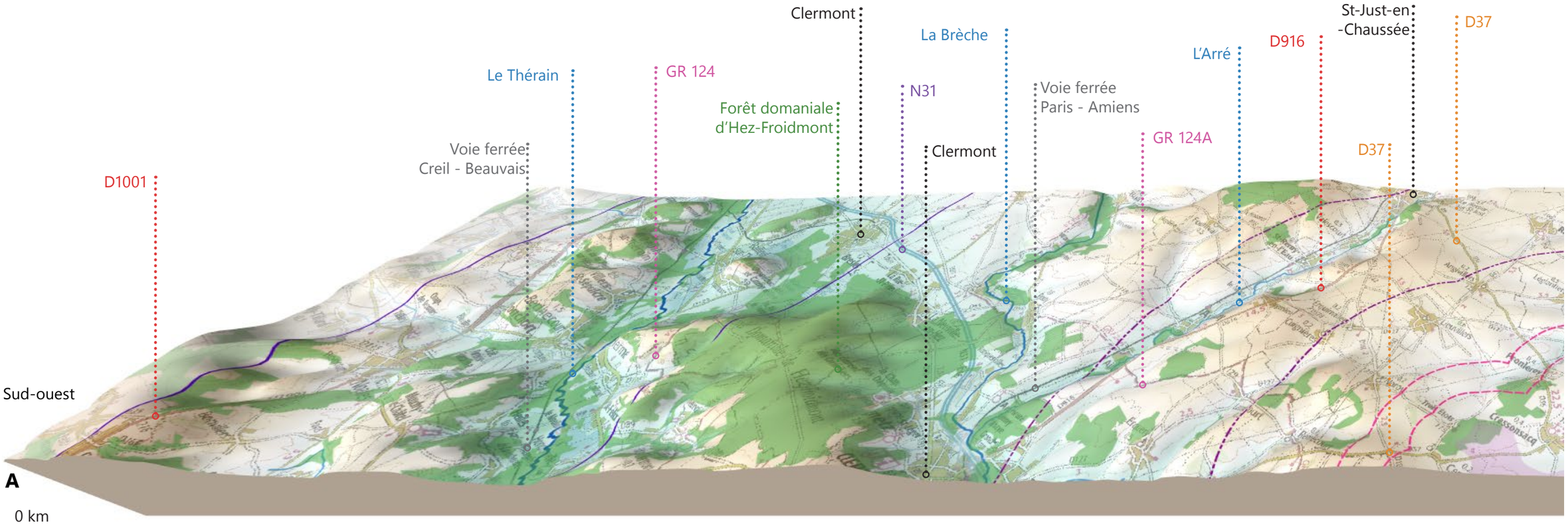

CLERMONTOIS

PLATEAU PICARD

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

ZIP

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
- Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
- Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

Hydrographie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau tertiaires

Relief (en m)

- 30
- 65
- 100
- 135
- 170

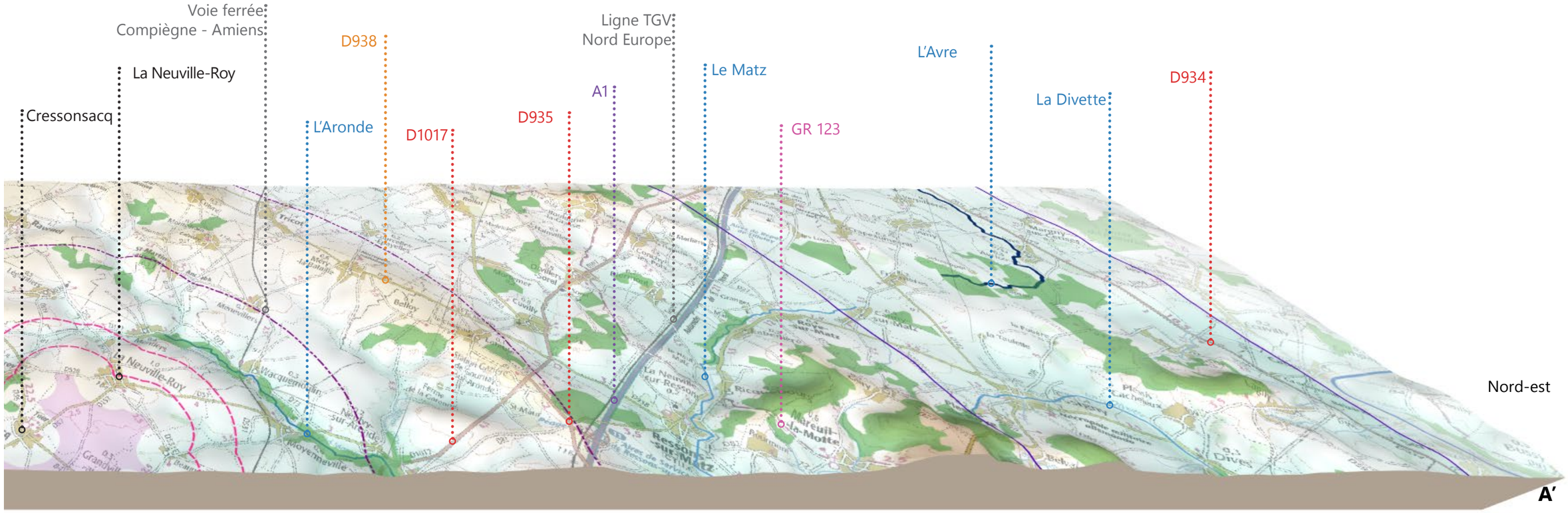

Fig. 4 : Bloc-coupe Sud-ouest/Nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 7.

La coupe sud-ouest/nord-est met en évidence une suite de séquences topographiques modelée par les affluents occidentaux de l'Oise.
La limite sud-ouest de cette coupe est marquée par le relief de la Côte du Bray, qui laisse rapidement place aux plateaux du Clermontois, entrecoupés par les vallées humides du Thérain et de la Brèche. La majorité des lieux de vie de cette zone est localisée dans ces vallées. Leur position en fond de vallée les protégera de visibilités sur le projet, les coteaux des plateaux créant un masque visuel sur ce dernier. Le plateau le plus au sud possède des paysages de grandes cultures, tandis que celui localisé plus au nord accueille sur sa moitié nord la forêt domaniale de Hez-Froidmont.
Les aires d'étude rapprochée et immédiate recouvrent les dernières hauteurs du Plateau Picard, qui possède une pente douce inclinée vers l'Oise, au sud-est. Cet espace présente des paysages de grandes cultures, ponctués de petits boisements. La zone d'implantation potentielle se situe au nord de la ligne de crête du plateau. Les visibilités sur le projet seront importantes dans ce paysage ouvert.
Le nord-ouest de la coupe présente un relief doux combiné à des vallonnements et des collines, caractéristiques du Noyonnais. Quelques boisements de taille moyenne recouvrent les coteaux et sommets de ces collines. Ces éléments créeront ainsi des masques visuels sur le projet depuis cette unité paysagère.

3.1.b. Coupe Nord-ouest/Sud-est

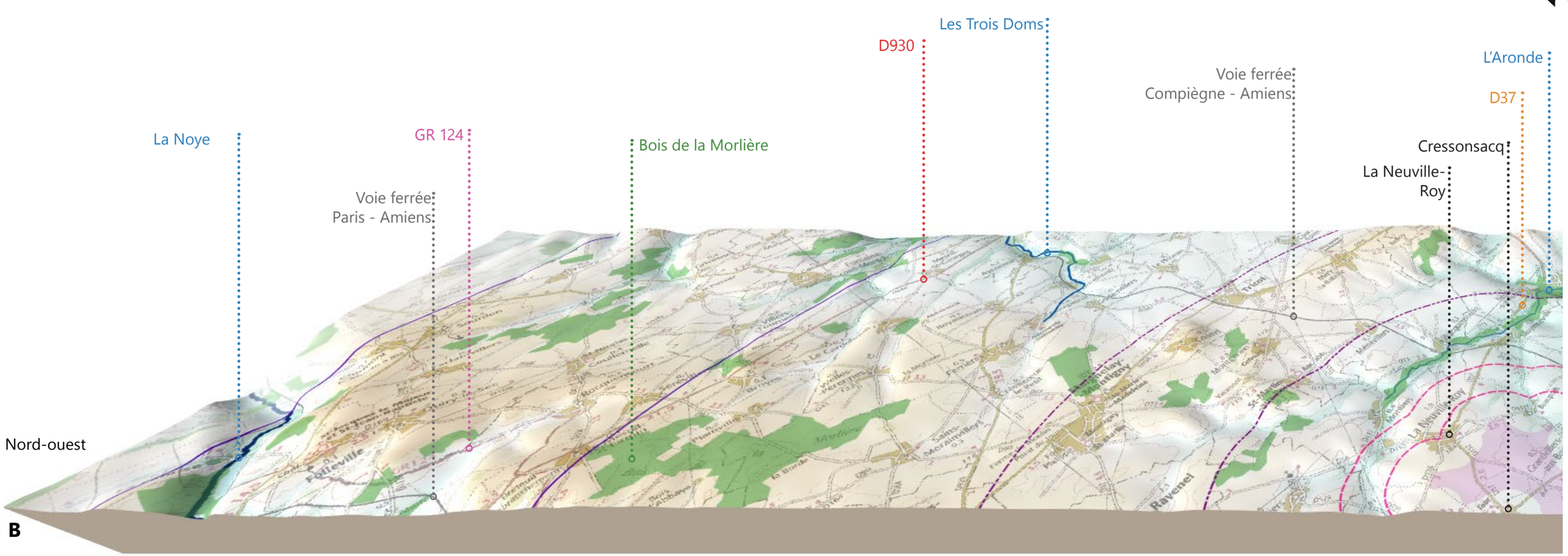

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
- Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
- Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

Hydrographie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau tertiaires

Relief (en m)

- 30
- 65
- 100
- 135
- 170

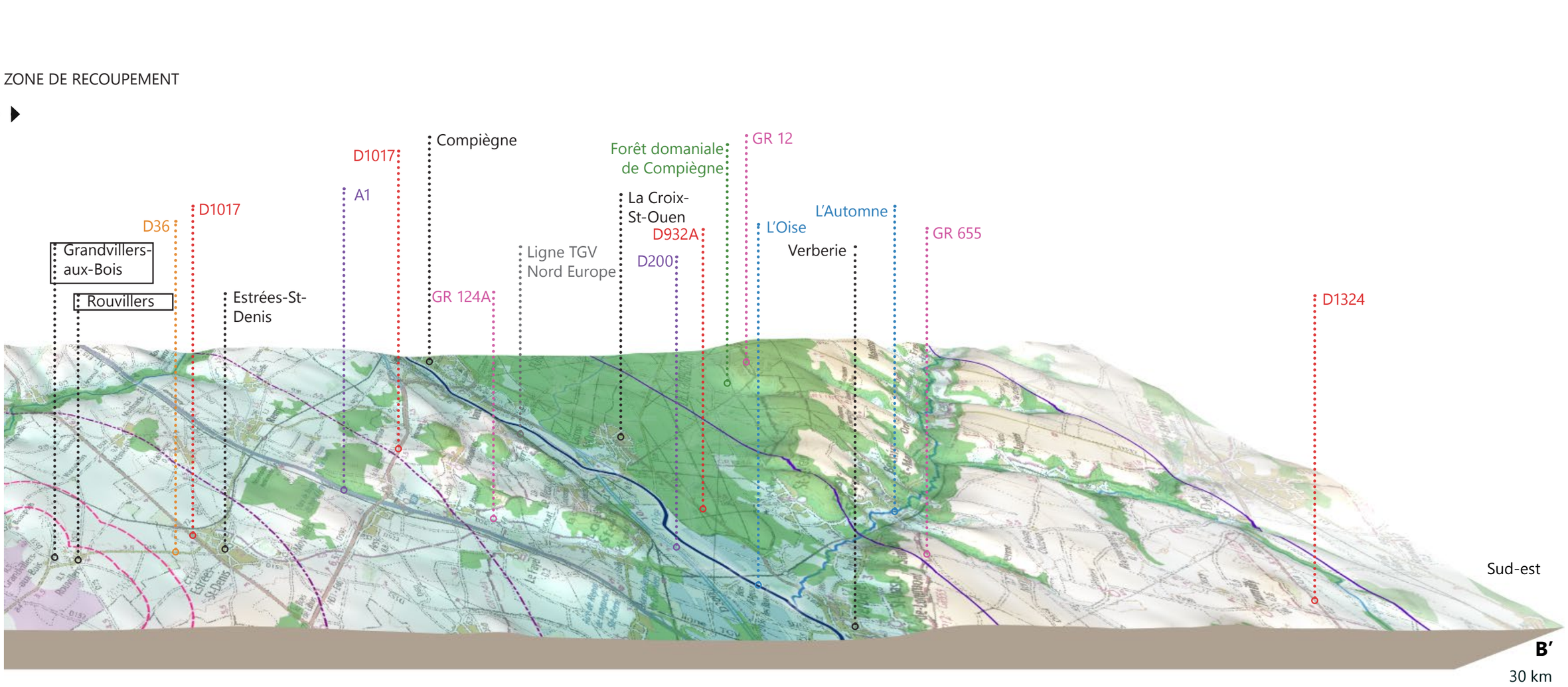

Fig. 5 : Bloc-coupe Nord-ouest/Sud-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 7.

Cette coupe nord-ouest/sud-est débute au niveau de la vallée de la Noye, qui laisse place au Plateau Picard. Incliné en pente douce en direction de l'Oise, ce plateau présente des paysages de grandes cultures, ponctués par de petits boisements et recouvert d'un maillage de bourgs. La zone d'implantation potentielle est localisée dans ce paysage ouvert, qui présentera de nombreuses visibilités sur le projet.
Plus au sud-est, de petits boisements se condense sur les dernières collines du Plateau Picard avant le passage dans la Vallée de l'Oise. Cette dernière est marquée par une large vallée à fond plat. Elle cristallise de nombreux lieux de vie, dont certains avec une importante population comme Compiègne, qui se sont installés le long du cours d'eau. Cette vallée accueille également la forêt domaniale de Compiègne. Le plateau sud du Soissonnais prend place entre la bordure sud de ce boisement important et l'Automne. Il est entaillé par des vallons affluents à ce cours d'eau, qui accueille de nombreux bourgs dans sa vallée. Ces paysages de vallée seront protégés de visibilité sur le projet grâce aux coteaux et à l'importante présence de végétation arborée (ripisylve et forêt). Enfin, à l'est prend place le plateau agricole du Valois multien. Possédant un paysage très ouvert, il pourrait permettre des visibilités sur le projet.

L'analyse de ces blocs-diagrammes permet de mettre en avant l'influence de l'Oise et de ses affluents dans le modelé du relief du périmètre étudié, opposant deux typologies du paysage.
Les vallées et leurs vallons affluents cristallisent l'implantation des lieux de vie le long de leur cours d'eau. La végétation arborée y est importante grâce aux ripisylves qui les accompagnent, mais également la présence de boisements, installés dans la vallée (forêt domaniale de Compiègne), ou sur le sommet des collines et plateaux présents à proximité (forêt domaniale de Hez-Froidmont). Leur présence, ainsi que celle des coteaux, permettent la création de nombreux filtres visuels sur le projet.
Au contraire, sur les larges plateaux au relief doux, peu marqués par les cours d'eau, les paysages de grandes cultures prédominent. Un maillage fin de petits bourgs les recouvre, ponctué par de petits boisements. Ces paysages ouverts permettent des vues lointaines et donc de potentielles visibilités sur le projet. Cependant, cette analyse ne tient compte que du relief et des boisements importants. Elle ne s'attache pas à la présence de plus petits éléments ponctuels tels que les bosquets ou les haies, qui peuvent pourtant être des masques visuels non-négligeables.

Unités paysagères

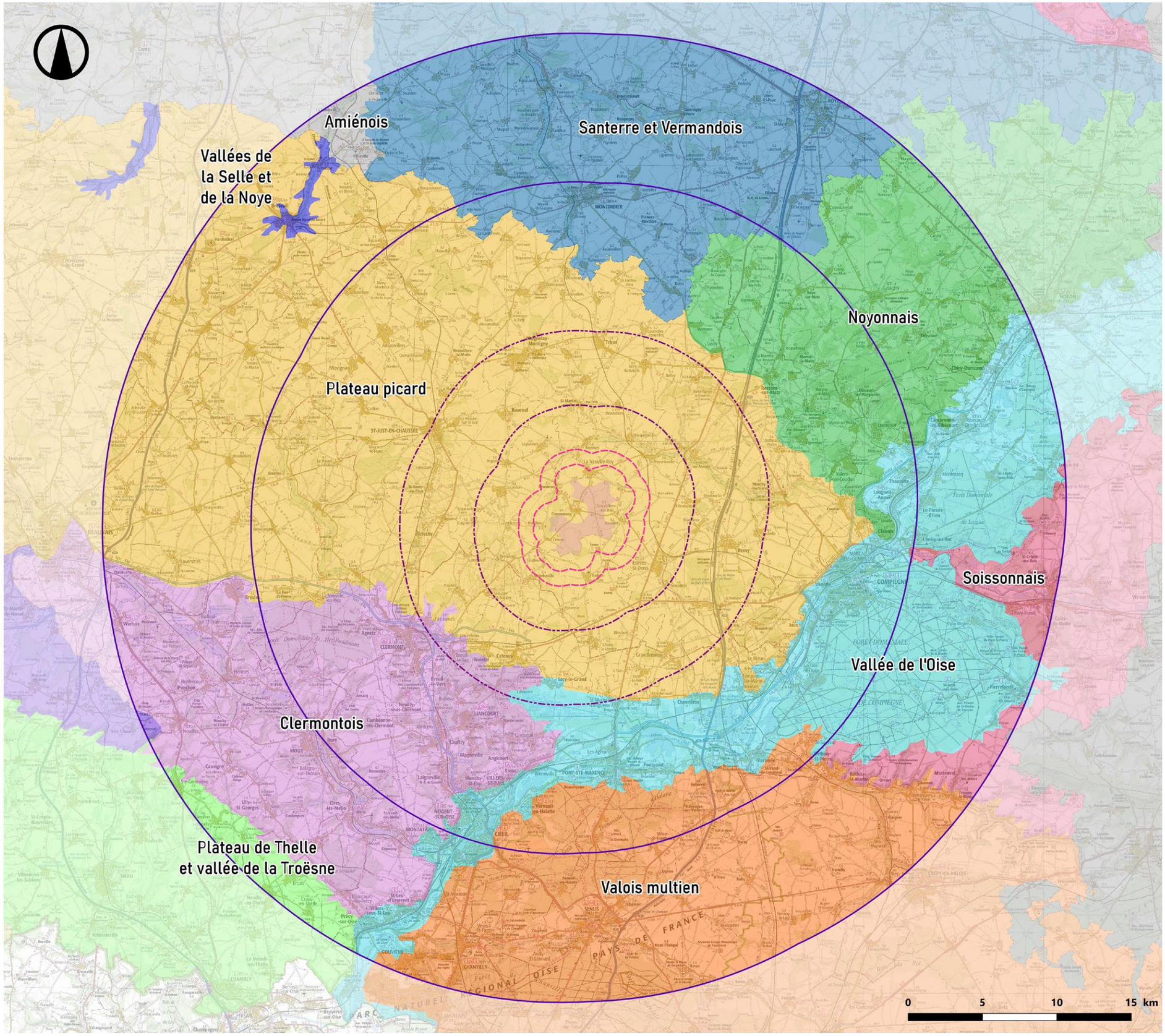

ATER Environnement

Janvier 2022

Source : IGN 100®, Atlas de paysage de l'Oise, Atlas de paysage de la Somme - Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
- Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
- Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

Unités paysagères

- Amiénois
- Boutonnière de Bray
- Clermontois
- Noyonnais
- Plateau de Thelle et vallée de la Troësne
- Plateau picard
- Santerre et Vermandois
- Soissonnais
- Vallée de l'Oise
- Vallées de la Selle et de la Noye
- Valois multien

3.2. Les unités paysagères

Fig. 6 : Paysage du Plateau Picard depuis la D101 à proximité du site d'étude

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas de Paysage. Dans le cas présent, il s'agit de l'atlas de l'Oise et l'atlas de la Somme. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 30 km autour de la ZIP) est constitué de 20 unités paysagères qui peuvent être regroupées, de par leur caractéristiques proches, en 9 ensembles paysagers, dont 7 sont étudiés ici :

- Clermontois (*Vallée de la Brèche-aval*, *Plateaux du clermontois*, *Vallée du Thérain-aval*)
- Noyonnais
- Plateau Picard (*Plaine d'Estrées Saint-Denis, Plateau du Pays de Chaussée, Petites vallées: Brèche, Arré, Aronde*)
- Santerre et Vermandois (*Vallée de l'Avre et des Trois-Doms, Plateau du Santerre*)
- Soissonnais (*Vallée de l'Aisne, Plateaux du Soisonnais*)
- Vallée de l'Oise (*Vallée de l'Oise creilloise, Vallée de l'Oise compiégboise, Vallée de l'Oise noyonnaise*)
- Valois multien (*Vallée de l'Automne, Plateau du Valois multien forestier, Plateau du Valois multien agricole*)

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain. Seules les unités paysagères les plus emblématiques du secteur d'étude sont présentées ci-après, c'est pourquoi les ensembles paysagers suivants ne seront pas étudiés:

- Amiénois, qui regroupe également la Vallée de la Noye et la vallée de l'Avre et des Trois Doms,
- Plateau de Thelle et vallée de la Troësne.

CLERMONTOIS

-PLATEAUX DU CLERMONTOIS
-VALLÉE DE LA BRÈCHE- AVAL
-VALLÉE DU THÉRAIN -AVAL

«Le Clermontois est un massif calcaire situé au centre du département de l'Oise. Il est traversé par les rivières du Thérain et de la Brèche qui se jettent, au sud, dans l'Oise. Cette entité concentre une diversité paysagère étonnante allant de la vallée industrielle fortement urbanisée à dominante de bâti en brique au plateau agricole quasiment désert, à dominante de bâti en pierre calcaire.

Le Clermontois est en contact avec : le Plateau Picard au nord, la vallée de l'Oise à l'est, la Boutonnière du Bray et le plateau du Thelle à l'ouest. Cette entité est composée de deux vallées séparant trois ensembles de plateaux. [...] L'entité est à la fois urbaine et rurale. Traversée et contournée par de grands axes de communications, elle est sous l'influence des pôles urbains et industriels de la vallée de l'Oise [...]. Les plateaux et la plaine agricole ont [...] un caractère rural affirmé. Ils accueillent des grandes cultures, [...], des villages en pierre calcaire accompagnés de fermes et de châteaux [...]. Bois et forêts sont présents dans toute l'entité sous différentes formes. [...] La structure découpée du plateau calcaire, la présence de rivières [...] mais aussi les multiples interfaces de cette entité expliquent la diversité des paysages du Clermontois.»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Paysage de grandes cultures : plateau calcaire traversé par des rivières
- Plateau agricole quasi désert (bâti en pierres calcaires)
- Paysage industriel et d'activité : vallées industrielles urbanisées (bâti en brique)
- Paysage de massifs forestiers (forêt domaniale de Hez-Froidmont)

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens. Toutefois, les parcs de Chemin des Haguenets situés en limite sud du Plateau Picard sont visibles depuis le Clermontois, notamment depuis certains secteurs des coteaux en rive sud du Thérain.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
La diversité paysagère entre plateau calcaire découpé, vallées urbanisées et massifs forestiers rend l'unité paysagère peu sensible au projet de Moulin Bois. L'ondulation du relief cumulée à ses caractéristiques paysagères rend les perceptions potentielles du projet très ponctuelles. Celles-ci seront identifiées depuis les sommets des plateaux agricoles de l'unité paysagère. **La sensibilité globale est nulle à faible.**

Fig. 7 : Vue sur les grandes cultures du Clermontois et la forêt domaniale de Hez-Froidmont en arrière-plan

LE NOYONNAIS

« Situé à l'extrême nord-est du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés.
Essentiellement ruraux , ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain [...] et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction de bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles.

Sa limite avec le Plateau Picard n'est pas franche. Le passage est en effet progressif entre les paysages vallonnés de cultures avec villages et couronnes herbagères (Noyonnais) et les paysages de grandes cultures du Pays de Chaussée.

Excentrée par rapport au département, cette entité est pourtant bien desservie (A1, Ligne TGV). [...] Le Noyonnais offre une grande diversité de paysages en relation avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de sont relief et de sa géologie : monts boisés, versant et plaines cultivés et herbagers, cultures de fruits, vallées humides boisées.»

Données extraites de l'Atlas des paysages de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Petites vallées humides et sinueuses, dense chevelu de rus
- Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages et bocages
- Plaine de grande cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages formant une large mosaïque saisonnale
- Présence de fermes isolées

La présence du motif éolien
Le Noyonnais comporte trois parcs éoliens construits, localisés dans le nord de l'unité paysagère. Il s'agit des parcs du Bois de Cholletz (le long de l'A1), des Hayettes (au nord de Lassigny) et des Hauts Prés (autour de la D934). Deux parcs actuellement en instruction sont également présents.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
La faible présence du motif éolien en limite nord de l'unité et l'éloignement à la zone d'implantation potentielle atténuent fortement les sensibilités. De plus, les composantes arborées (bois, bosquets, bocages etc.) et le relief faiblement vallonné contribueront à masquer en grande partie les visibilités. Elle sont ainsi ponctuellement présentes dans le nord de l'unité paysagère, qui accueille déjà quelques parcs éoliens. **La sensibilité globale est nulle à faible.**

© ATER Environnement, 2021

Fig. 8 : Vue sur la vallée du Matz et les collines du Noyonnais en arrière-plan

PLATEAU PICARD

-PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE
-PETITES VALLÉES: BRÈCHE, ARRÉ, ARONDE
-PLAINE D'ESTRÉES SAINT-DENIS

«Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au nord) et celui de l'Oise (au sud). Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocage, de vallonnements et de boisements.

Les paysages de grandes cultures y sont prépondérants et diversifiés. [...] Dans ces paysages ouverts, les villages et les formes bâties rythment la traversée du plateau [...]. Tous les bourgs importants sont implantés sur le réseau national ou départemental (Crèvecoeur-le-Grand, Breteuil, Saint-Just-en-Chaussée...).»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Paysage de grandes cultures : plateau crayeux et champs ouverts
- Paysage de bocages et d'herbages
- Réseau dense de vallons secs
- Urbanisme rural : nombreuses fermes isolées
- Influences urbaines de Beauvais et de Clermont

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère cristallise une grande partie des parcs éoliens du territoire d'étude. Ces paysages agricoles de champs ouverts semblent propices au motif éolien du fait de la rareté des motifs verticaux pouvant renseigner sur l'échelle du paysage. L'éolien est en dévelippement sur cette unité comme en témoignent les parcs accordés et en cours d'instruction. Les parcs éoliens sont essentiellement implantés sur la ligne de crête qui marque le début du bassin versant de la Somme, ou bien au nord de celle-ci.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
L'étendue de cette unité paysagère justifie difficilement d'apprécier sa sensibilité à la zone d'implantation potentielle. L'unité paysagère couvre en effet les trois aires d'étude et le rapport visuel au site d'étude du projet est inévitablement corrélé à l'éloignement. Ainsi, **la moitié est de cette unité paysagère, où se situe la zone d'implantation potentielle, est fortement sensible au projet.** En effet, dans ce paysage très ouvert, qui compte ici peu de parcs éoliens, les visibilités seront très fréquentes. **En revanche, la sensibilité dans la moitié ouest de l'aire d'étude sera faible à modérée**. Depuis cette seconde moitié de l'unité paysagère, plus éloignée de la zone d'implantation potentielle et comptant déjà de nombreux parcs, le projet sera moins fréquemment visible, avec une moindre prégnance, en arrière plan des éoliennes déjà présentes.

© ATER Environnement, 2022

Fig. 9 : Vue sur le Plateau Picard, depuis la D58

SANTERRE ET VERMANDOIS

-PLATEAU DU SANTERRE
-VALLÉE DE L'AVRE ET DES TROIS-DOMS

« Le Santerre couvre la partie sud-est du département, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce. »

« Les remembrements ont fait disparaître une grande partie des structures pluriséculaires de ces paysages d'openfield. Les horizons sont ouverts et ponctués de loin en loin de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Par opposition, les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripicoles et populicoles.»

Données extraites de l'Atlas des paysages de la Somme

Les caractéristiques majeures
- Paysage de grands champs ouverts
- Présence de petits boisements
- Rivières et vallons rares
- Peu d'urbanisation
- Grandes infrastructures d'échange

La prégnance du motif éolien
De nombreux parcs éoliens sont présents dans cette unité paysagère. Les parcs construits sont essentiellement implantés au niveau de l'Avre. Seul un parc construit fait exception en étant installé au sud de Montdidier. Le développement éolien se poursuit dans le sud de cette unité paysagère, comme en témoignent les nombreux parcs accordés et en cours d'instruction.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
Cette unité paysagère possède une topographie relativement plane, pouvant favoriser des visibilités lointaines en direction du projet. Elles pourront être partiellement filtrées par les cordons boisés habillant les parcelles agricoles et par la distance. **La sensibilité globale demeure tout de même faible en raison de l'éloignement marqué de cette unité paysagère vis-à-vis du site de projet.**

© ATER Environnement, 2021

Fig. 10 : Vue sur le plateau du Santerre depuis la D54 à l'ouest de Andechy

SOISSONNAIS

-VALLÉE DE L'AISNE

-PLATEAUX DU SOISSONNAIS

«Localisé à l'est du département, le Soissonnais est constitué pour l'essentiel de vastes plateaux calcaires recouverts d'un limon fertile propice aux grandes cultures. Ses paysages ouverts se rattachent, à l'est, à ceux du plateau de Champagne (département de l'Aisne). À l'ouest, ils sont adossés aux forêts domaniales de la vallée de l'Oise. La vallée de l'Aisne, à la fois industrielle et agricole, divise cette unité en deux grands ensembles et constitue un axe est-ouest de communication important De profondes vallées boisées entaillent les plateaux et abritent la plupart des villages.

Le Soissonnais est une unité géographique limitée au sud par la vallée de l'Automne, au nord et à l'ouest par la vallée de l'Oise. [...] La vallée de l'Aisne accueille une activité industrielle regroupée sur quelques sites [...] et un développement urbain relativement important. L'agriculture, activité dominante, s'exprime pleinement sur les plateaux en dessinant de grands champs ouverts. Les vallées secondaires et les vallons accueillent des villages traditionnels et une agriculture plus modeste et diversifiée»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures

- Plateau calcaire traversé par une large vallée et entaillé par de nombreuses vallées secondaires
- Contraste entre plateau ouvert et sec avec les fermes isolées et vallées secondaires encaissées, boisées et humides avec des villages
-Vallée large à fond plat navigable: agricole, industrielle et post-industrielle
-Lisières forestières constituant un fond de scène

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens au sein des aires d'étude du projet de Moulin Bois.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Cette unité paysagère, qui se situe en arrière-plan des forêts domaniales de Compiègne et de Laigue, pourrait présenter des visibilités ponctuelles sur le sommet de ses plateaux. La vallée de l'Aisne et ses vallons affluents, qui accueillent la plupart des enjeux de cette unité paysagère, filtreront les visibilités grâce à leurs ripisylves et leurs coteaux. **La sensibilité de cette unité paysagère est donc très faible.**

© ATER Environnement, 2022

Fig. 11 : Vue sur l'Aisne, en direction de l'unité paysagère du Soissonnais

VALLÉE DE L'OISE

-VALLÉE DE L'OISE NOYONNAISE
-VALLÉE DE L'OISE COMPIÈGNOISE
-VALLÉE DE L'OISE CREILLOISE

«La vallée de l'Oise est une vallée alluviale à fond plat qui traverse le département du nord-est au sud-ouest. Elle a dans sa partie sud (Oise Creilloise) une forte identité industrielle qui se décline aussi dans les paysages contrastés du reste de la vallée.

Du nord au sud, deux resserrements du fond de vallée délimitent trois sous-entités : l'Oise Noyonnaise, l'Oise Compiégnoise et l'Oise Creilloise. [...] Au sud de Compiègne et de son massif forestier, les nombreuses sablières en reconversion témoignent de l'exploitation des sols. Ce paysage post-industriel d'extraction accentue la présence de l'eau (rivière, marais, friches humides...) alors qu'un nouveau paysage constitué d'activités tertiaires (logistique) gagne sur les cultures de fond de vallée. [...] Ce changement se situe en amont de Creil, entre la Montagne de Roc (rive droite) et le Bois du Tremblay (rive gauche). Il marque le début de l'Oise Creilloise. La vallée se resserre entre les coteaux du Clermontois et du Valois Multien. Elle prend un caractère industriel et urbain de grande échelle au niveau de la conurbation Creilloise et des confluences avec la Brèche et le Thérain. Celui-ci est moins dominant plus au sud où les replats du plateau de Thelle et de la confluence avec la Nonette favorisent les cultures.»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Paysage de massifs forestiers et fond de vallée agricole
- Paysage industriel et d'activités
- Paysage d'infrastructures : navigation (ponts, canal, écluses), réseaux (routiers, ferrés, électrique)

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens au sein des aires d'étude du projet de Moulin Bois.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
La morphologie de l'unité paysagère (vallée alluviale et végétation dense ou urbanisation) ainsi que son éloignement au projet réduisent très fortement les situations de visibilités potentielles. **La sensibilité de la vallée de l'Oise au projet éolien de Moulin Bois est très faible et localisée entre la forêt domaniale de Compiègne et Pont-Ste-Maxence.**

© ATER Environnement, 2022

Fig. 12 : Vue sur Compiègne, au sein de la vallée de l'Oise

VALOIS MULTIEN

-VALLÉE DE L'AUTOMNE
-PLATEAU DU VALOIS MULTIEN AGRICOLE
-PLATEAU DU VALOIS MULTIEN FORESTIER

«Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie sud-est du département. Il possède une forte identité forestière (Massif des Trois Forêts) et agricole. Il est bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcs alimentées par de nombreuses vallées affluentes. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère (pâtures, polyculture, parcs...). Cette entité se distingue par une densité urbaine plus élevée à l'ouest (Senlis, Chantilly...) qu'à l'est, où le secteur est beaucoup plus rural.

Dans sa partie ouest, le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) couvre une grande partie du plateau et abrite de nombreux témoins de l'histoire (Senlis, Chantilly...). Situé aux portes de la région parisienne [...], le Valois Multien est fortement influencé par le dynamisme économique de cette dernière [...]. Cette entité est desservie par de nombreuses infrastructures routières [...].»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Paysage de massifs forestiers
- Paysage de polycultures
- Urbanisation relativement dense (Senlis, Chantilly)

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens au sein des aires d'étude du projet de Moulin Bois.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
L'omniprésence des boisements avec le Massif des Trois Forêts et les grands pôles urbanisés (Chantilly et Halatte notamment) réduisent toutes visibilités potentielles sur les deux tiers ouest de l'unité paysagère. La sensibilité du projet de Moulin Bois y est nulle. Des visibilités seront néanmoins ponctuellement possibles sur le tiers est de l'unité paysagère, correspondant à des paysages de plateau ouvert. **La distance de plus de 20km vis-à-vis du projet réduira fortement la sensibilité au projet qui y est faible.**

© ATER Environnement, 2022

Fig. 13 : Vue sur le plateau du Valois multien, en direction de Senlis, depuis la D1324

Le territoire d'étude comporte une grande diversité de paysages. La moitié sud est la plus hétérogène, étant traversée par de multiples cours d'eau, créant une diversité de reliefs, et comportant de nombreux espaces forestiers. Les grands ensembles urbains, tels que Creil et Compiègne, s'ajoutent à cette diversité paysagère. Cette hétérogénéité offre une multitude de masques visuels sur la perception des parcs éoliens. De fait, la moitié sud-est de l'aire d'étude éloignée est peu sensible au projet éolien de Moulin Bois.

Les sensibilités se concentreront dans le quart nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, ainsi que dans l'ensemble des aires d'étude rapprochée et immédiate, correspondant au Plateau Picard, ainsi qu'au Santerre et Vermandois. Caractérisées par des paysages de grandes cultures, ces unités paysagères présenteront en effet davantage de visibilités en direction du projet de Moulin Bois. Les ondulations répétées et les boisements ponctuels réduiront toutefois les sensibilités depuis l'aire d'étude éloignée. Dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, les visibilités sur le projet seront quasi-constantes, hormis au sein des petites vallées, des trames bâties denses et des boisements. Néanmoins, ces éléments, combinés à la micro-topographie, pourront parfois masquer partiellement le projet depuis le plateau.

Occupation du sol

ATER Environnement

Janvier 2022

Source : IGN 100®, CLC18
- Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
- Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
- Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

Occupation du sol

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Espaces verts urbains
- Cultures et zones agricoles
- Prairies
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Forêts
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

0 5 10 15 km

3.3. L'occupation du sol

Fig. 14 : Vue sur la forêt domaniale d'Halatte, depuis la D1017, au sud de Pont-Ste-Maxence

Fig. 15 : Vue sur la trame bâtie de Compiègne

L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude est à dominante agricole et se caractérise par une forte présence de champs cultivés occupant principalement les plateaux. Un grand quart nord-ouest du périmètre d'étude présente ainsi des paysages agricoles ouverts, ponctués par des bourgs et des petits boisements.

Les ripisylves des cours d'eau majeurs et principaux forment de longs corridors végétalisés plus ou moins continus, soulignant la présence des vallées dans le nord du périmètre (vallées de la Noye, de l'Avre et des Trois-Doms). Elles sont plus importantes le long de l'Oise et de ses affluents (vallées du Thérain, de la Brèche, de l'Aisne et de l'Automne).

Ces vallées autour de l'Oise sont accompagnées d'importants couverts forestiers qui tranchent avec l'agriculture extensive des plateaux du nord-ouest de l'aire d'étude. Ces boisements sont présents essentiellement dans la moitié sud du périmètre d'étude : les forêts domaniales de Hez-Froidmont, d'Halatte, de Compiègne et de Laigue, ainsi le bois des Côtes et la forêt de Chantilly. Les boisements se fragmentent au niveau des collines du Noyonnais, présentes dans le nord-est du périmètre d'étude, ainsi que sur les plateaux inter-fluviaux du Clermontois. Ces espaces forestiers et petits boisements joueront un rôle important dans la perception du projet de Moulin Bois, puisqu'ils apportent de nombreux écrans visuels sur le projet, souvent cumulés à un relief vallonné, principalement au sein de l'aire d'étude éloignée.

Creil et Compiègne forment deux grands pôles urbains. L'activité industrielle et commerciale y prend une place importante et semble s'étaler le long de la vallée de l'Oise. Ces deux ensembles urbains sont relativement distants du projet éolien, étant situés dans l'aire d'étude éloignée du projet.

La carte présentée ci-contre met en évidence les composantes majeures du grand paysage, mais ne permet pas de faire apparaître les différentes formes végétales plus restreintes. Aussi, seuls les boisements de plus de 15 hectares sont pris en compte. Or, les haies et bosquets constituent une composante importante dans la perception du paysage, en générant de nombreux masques visuels qui limiteront la visibilité du projet.

Fig. 16 : Vue sur les champs de grandes cultures du Plateau Picard, depuis la sortie nord de Cressonsacq

Zones de visibilité théorique

ATER Environnement

Janvier 2022

Source : IGN 100®, CLC18, BD Alti75
- Copie et reproduction interdites

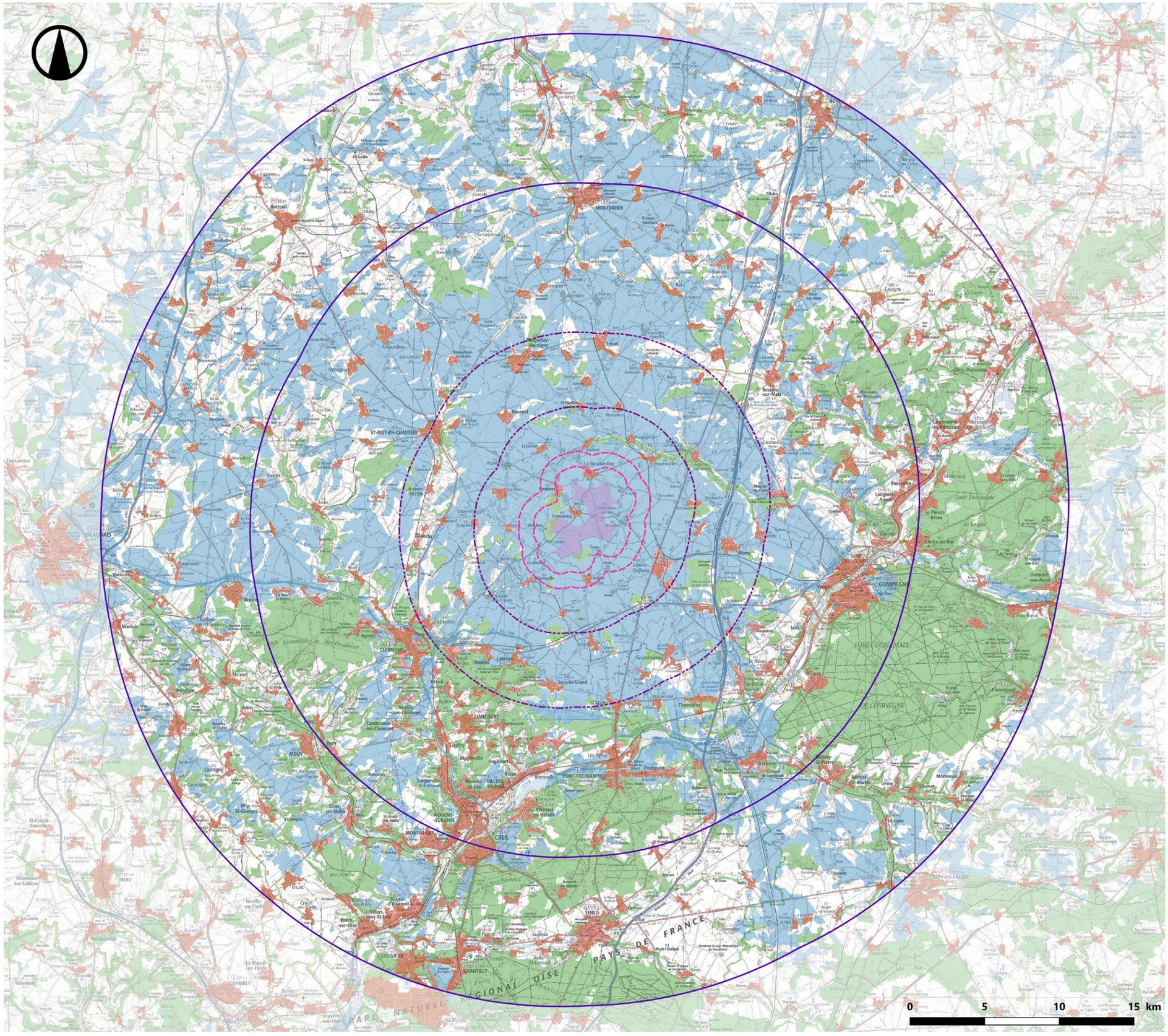

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
Zone de visibilité théorique

Principaux masques visuels
Trame bâtie
Boisement important

Aires d'étude
Aire d'étude immédiate 1 et 2 km
Aire d'étude rapprochée 5 et 10 km
Aire d'étude éloignée 20 et 30 km

3.4. Visibilité théorique

3.4.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien de Moulin Bois va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies...)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilités réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.
Dans le cas du projet de Moulin Bois, la hauteur a été définie à 200 m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

3.4.b. Visibilité théorique du projet

La carte des zones de visibilité théorique du projet éolien de Moulin Bois met en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du projet.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les visibilités sur le projet sont fractionnées. Les zones de visibilité théoriques du potentiel futur parc se cantonnent aux plateaux agricoles, et particulièrement au Plateau Picard. Elles sont donc particulièrement présentes dans le quart nord-ouest du périmètre, où de nombreux parcs éoliens sont déjà installés, laissant les vallées et les vallons préservés de vues sur le projet. Les zones de visibilité théoriques traduisent l'inclinaison du plateau en direction de la vallée de l'Oise, au sud-est. En effet, si les zones de visibilités disparaissent au niveau de la vallée de la Noye, elles sont présentes à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude éloignée, présentant une ouverture entre les forêts domaniales de Compiègne et d'Halatte. Les imposants boisements présents dans cette aire d'étude viennent se cumuler au relief. Habillant le plus souvent les coteaux, collines et plateaux ondulés, ils génèrent des masques visuels importants permettant de protéger partiellement ou entièrement des espaces se situant en arrière. En plus de ces boisements, les nombreuses vallées (Thérain, Brèche, Aronde, Noye, Avre, Oise) sont autant d'espaces protégés de visibilités sur le projet grâce à leurs coteaux et ripisylves. Plus généralement, l'éloignement important vis-à-vis du projet, la micro-topographie et la végétation ponctuelle réduiront inévitablement ces zones de visibilités potentielles.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, dont le périmètre est essentiellement centré sur le Plateau Picard, les visibilités sont beaucoup plus présentes. En effet, le paysage agricole très ouvert de ce plateau permet une visibilité quasi-systématique sur le projet. Les vallées de l'Arré et de l'Aronde permettront des espaces où le projet ne sera pas visible grâce à leurs coteaux et à leurs ripisylves. Les quelques petits boisements présents masqueront ponctuellement et partiellement le projet.

Enfin, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, la prégnance du projet sera augmentée. Le front bâti des bourgs continuera toutefois à filtrer les visibilités du projet, tout comme les petits boisements ponctuels présents dans le périmètre.

Pour rappel, ce modèle majorant ne prend pas en compte la végétation ponctuelle qui permet d'apporter de nombreux masques supplémentaires et donc de diminuer les zones de visibilité théoriques du projet à l'échelle du périmètre d'étude.

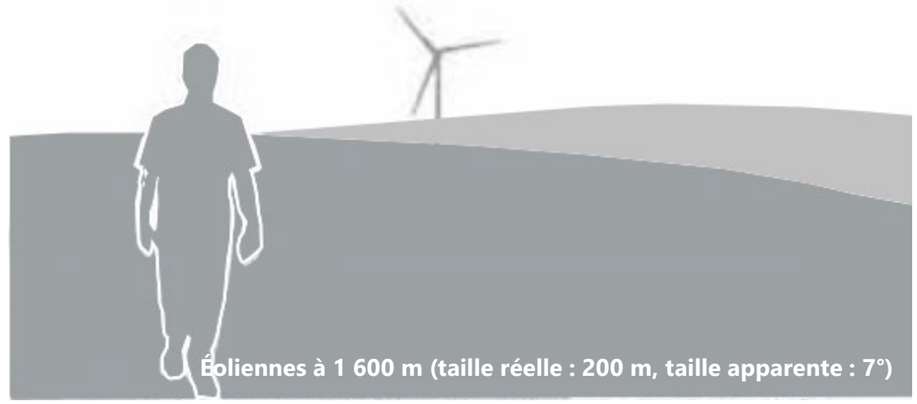

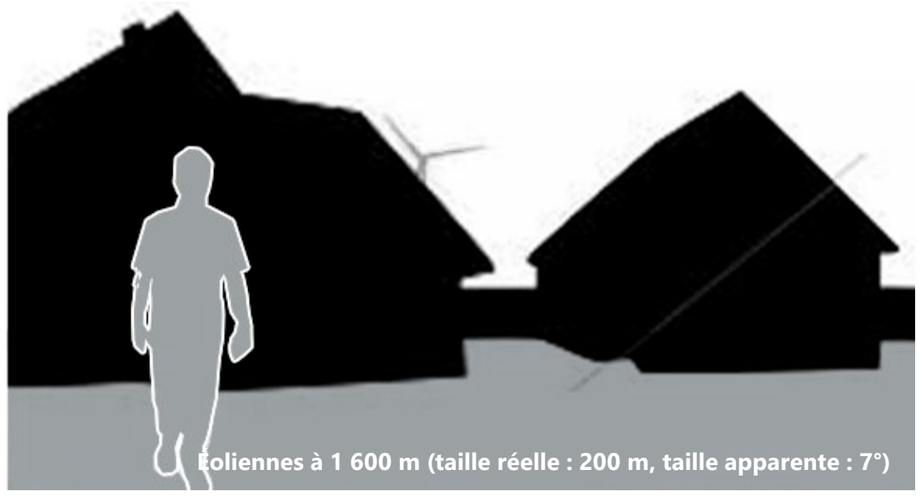

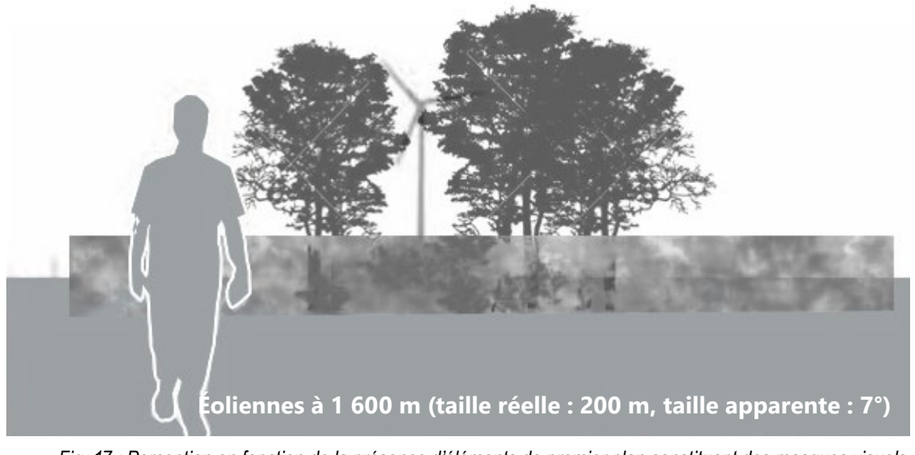

Fig. 17 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

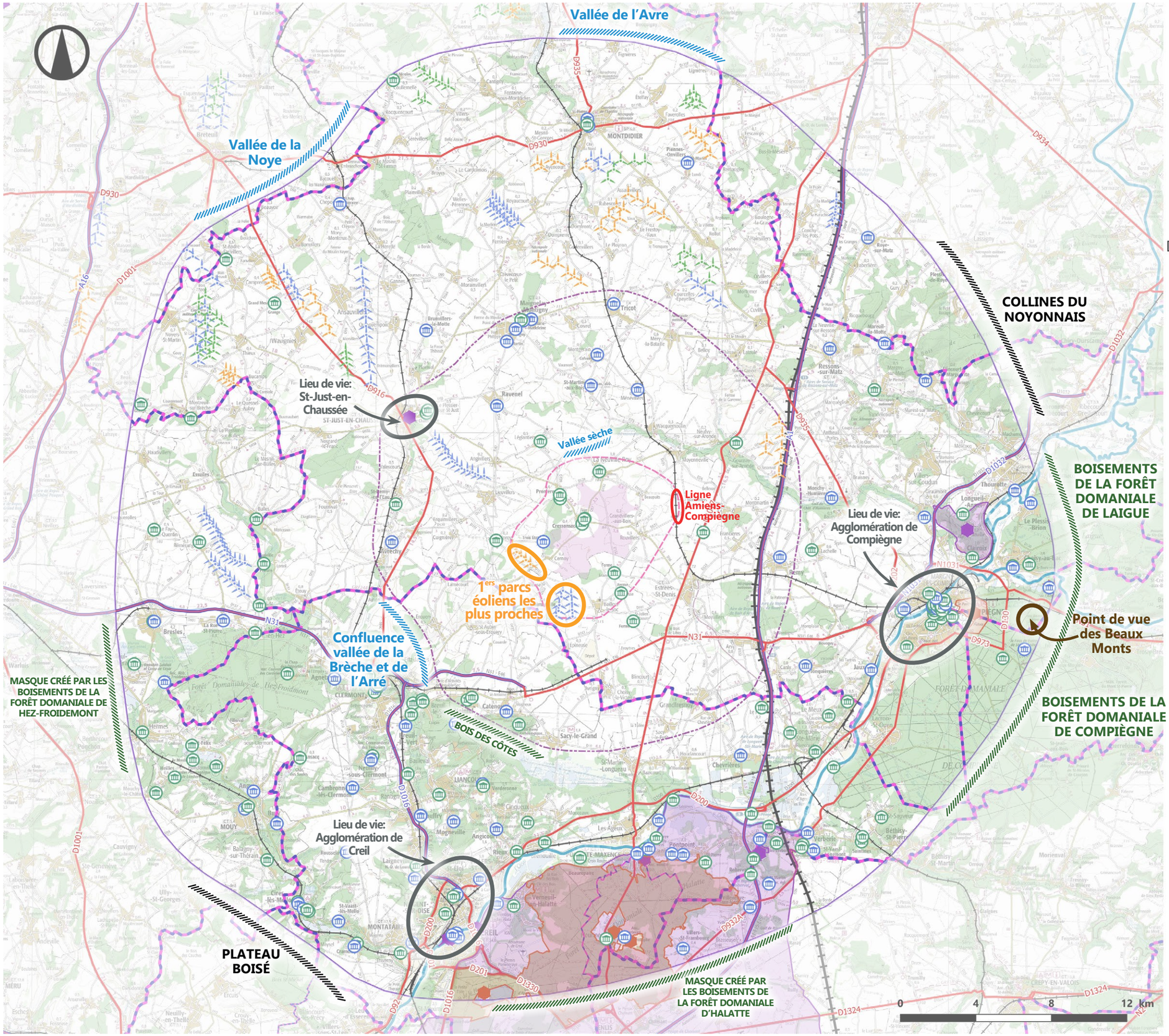

Aires d'étude adaptées

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, CLC18, mongr.fr, DREAL HDF, BD Route, Atlas du patrimoine - Copie et reproduction interdites-

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Boisement important

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Contexte éolien

- Construit
- Autorisé
- En instruction

Axes de communications

Axe routier

- Type autoroutier
- Liaison principale

Voie ferrée

- LGV
- Voie normale

Autre

- Voie navigable

Tourisme

- Grande Randonnée (GR)

Patrimoine

Monument Historique

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement Inscrit

Site protégé

- Site classé
- Site inscrit

Éléments déterminant le tracé des aires d'études

- Élément pour lequel l'aire d'étude a été étendue afin de l'inclure
- Élément pour lequel l'aire d'étude a été réduite afin de l'exclure

Aires d'étude adaptées

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®
- Copie et reproduction interdites -

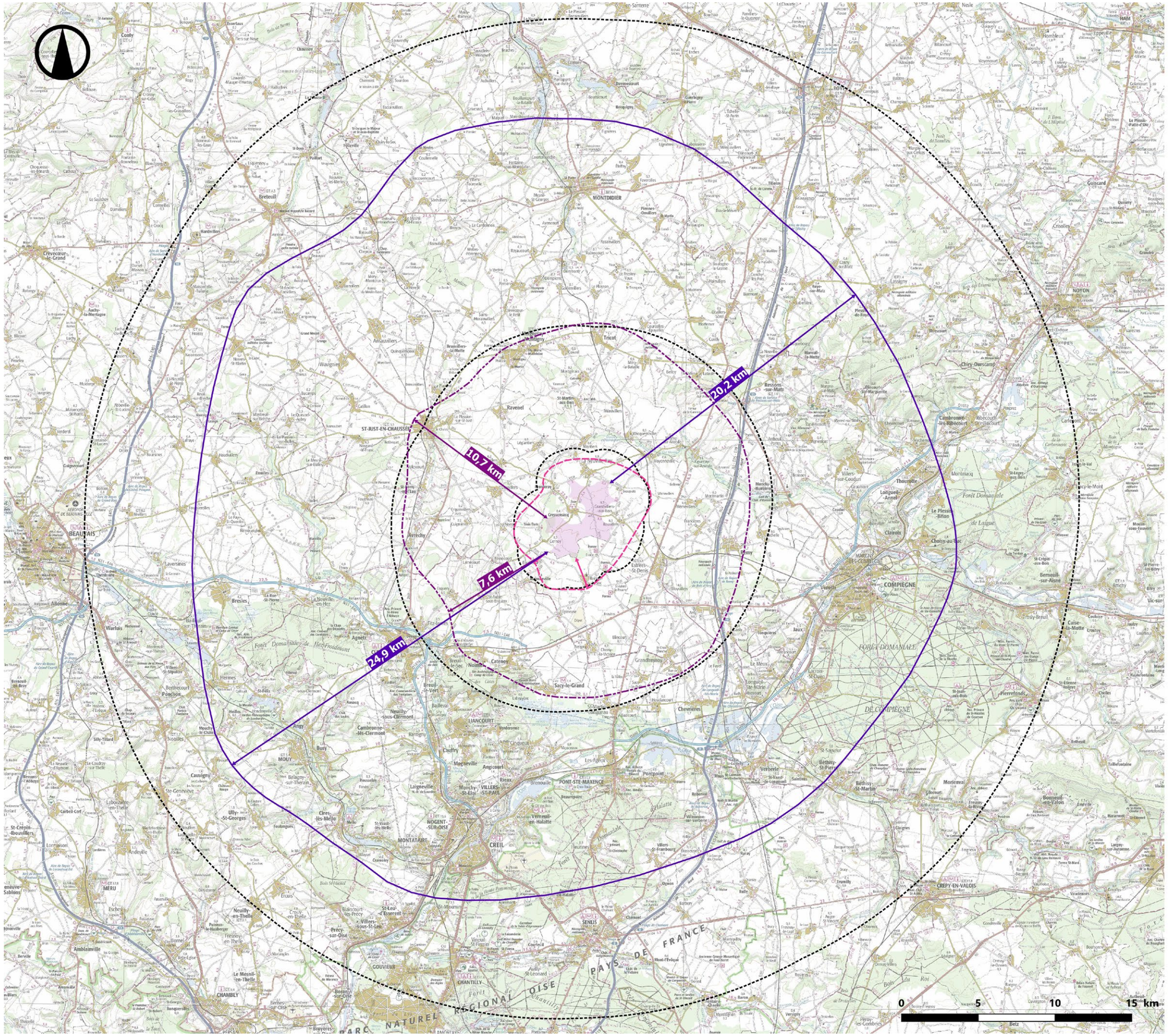

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

3.5. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien de Moulin Bois issu des recommandations de la DREAL Hauts-de-France a été modelé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.
La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.5.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été tracé entre 20 et 25 km autour de la zone d'implantation potentielle. Il exclut des reliefs ou des zones boisées où les visibilités seront très peu nombreuses voire nulles. Ainsi, dans la moitié nord, il exclut au nord-ouest la vallée de la Noye, au nord la vallée de l'Avre, et au nord-est les espaces situés en arrière des collines du Noyonnais. À l'est, il exclut les boisements des forêts domaniales de Laigue et de Compiègne, en incorporant néanmoins le secteur des Beaux Monts. Au sud, le périmètre incorpore l'agglomération de Creil, mais exclut la zone située derrière la forêt domaniale d'Halatte, ainsi que les zones situées derrière le plateau sud du Thérain et de la forêt domaniale de Hez-Froidmont, où les visibilités seront masquées soit par le relief, soit par les boisements.

3.5.b. L'aire d'étude rapprochée

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est modérée à importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentour et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée conserve un tracé proche de celui défini selon les indications de la DREAL Hauts-de-France. Il exclut néanmoins Clermont, qui se situe dans la zone de confluence des vallées de l'Arré et de la Brèche, où les visibilités seront masquées par les coteaux de ces vallées, ainsi que les boisements du Bois des Côtes à l'est de cette commune. Le tracé s'étend légèrement pour prendre en compte le bourg de St-Just-en-Chaussée dans sa globalité. Il englobe à l'est l'autoroute A1 et la ligne de TVG Nord-Europe.

3.5.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate conserve un tracé proche de celui défini par les indications de la DREAL Hauts-de-France. Il inclut à l'est un tronçon de la ligne TER Compiègne-Amiens, ainsi qu'au nord et nord-ouest le parc éolien construit Anemos Plaine d'Estrées et le parc éolien en instruction de Noroy. Le tracé exclut cependant une vallée sèche située au nord, dans la continuité de la vallée de l'Aronde.

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

Contexte éolien

ATER Environnement

Octobre 2022

Source : IGN 100®, DREAL Hauts de France

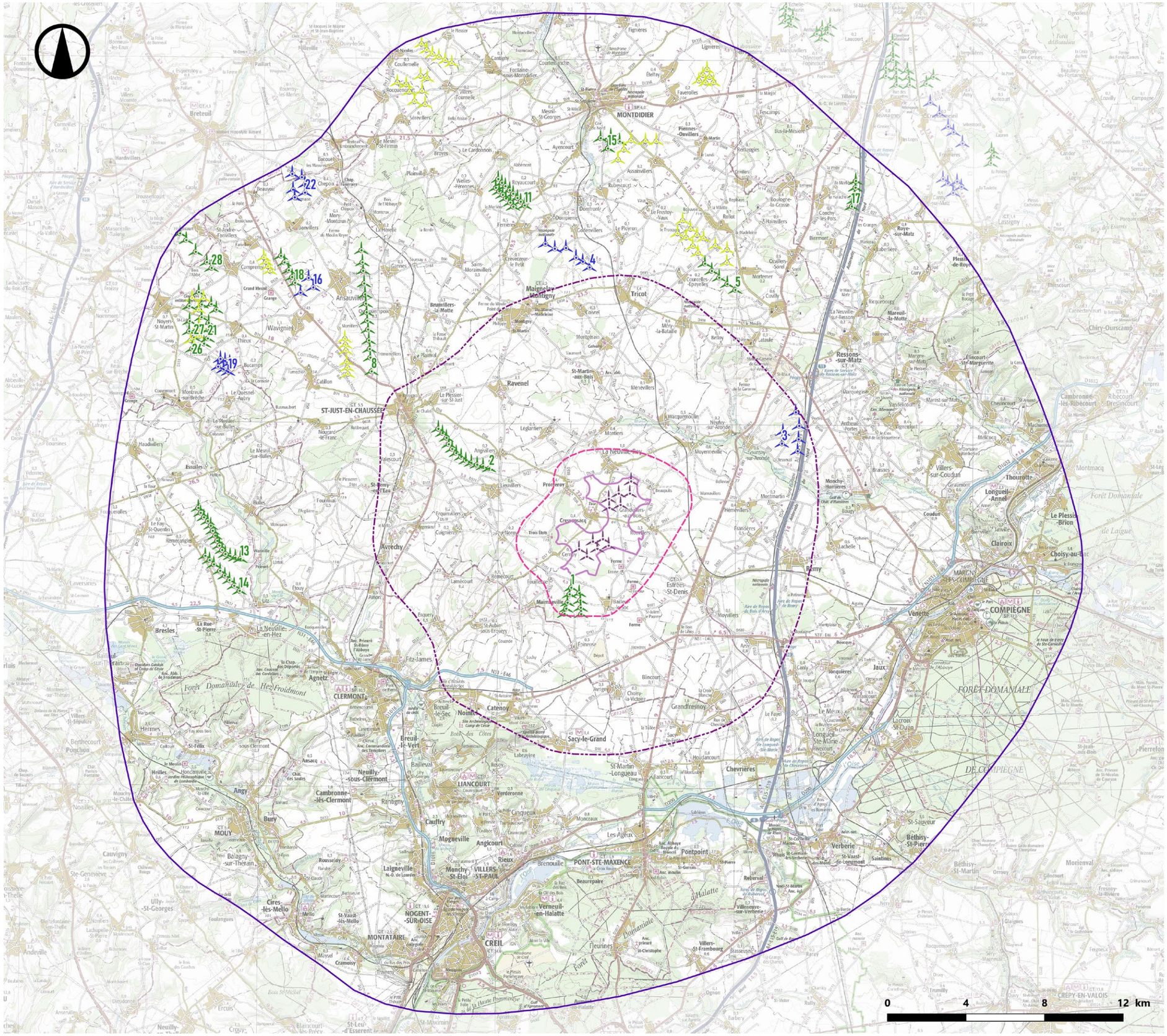

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Contexte éolien

- construit
- autorisé
- en instruction

4.1. Contexte éolien

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Commune	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction (km)
Aire d'étude immédiate					
1	Plaine d'Estrées	9	Fouilleuse	130	0,6
Aire d'étude rapprochée					
2	Chemin du Bois Hubert	12	Angivillers	126	4,6
3	Aronde des Vents	6	Gournay-sur-Aronde	180	7,3
Aire d'étude éloignée					
4	La Petite Sole	6	Tricot	190	10,6
5	Champ Chardon	5	Mortemer	146	10,9
6	L'Equinville	3	Rollot	165	11,9
7	Trois Rivières	5	Mortemer	165	11,9
8	La Croisette	13	Saint-Just-en-Chaussée	140	12,1
9	Le Bois Masson	3	Le Frestoy-Vaux	180	12,6
10	Catillon-Fumechon	6	Catillon-Fumechon	165	13,2
11	Champ Feuillant	14	Royaucourt	150	14,2
12	Les Garaches	5	Assainvillers	200	16,1
13	Chemin des Haguenets	14	Litz	126	16,1
14	Chemin des Haguenet ext,	8	Litz	135	16,3
15	Le Moulin à Cheval	4	Montdidier	125	16,6
16	Wavignies	3	Wavignies	150	16,9
17	Bois des Cholletz	5	Conchy-les-Pots	130,5	17,7
18	Camprémy-Bonvillers	5	Campremy	140	17,8
19	Bel Hérault	6	Bucamps	140	18,5
20	La Cense	4	Saint-André-Farivillers	150	19,2
21	Les Hauts Bouleaux	6	Thieux	135	20,2
22	Les Froids Vents	6	Chepoix	180	20,3
23	Le Moulin	6	Lignières	150	20,4
24	Le Cornouiller 2	6	Thieux	135	20,6
25	Mont Aubin	4	Sérévillers	165	20,7
26	Noyers et Bucamps	4	Bucamps	130	20,7
27	Le Cornouiller	5	Noyers-Saint-Martin	125	20,9
28	Saint-André-Farivillers	5	Saint-André-Farivillers	145	21,8
29	Epinette	8	Villers-Tournelle	180	21,9
30	Claville-Motteville	2	Rocquencourt	165	22,0

x	Parc éolien en service
x	Parc éolien autorisé
x	Parc éolien en instruction

Avec 30 parcs éoliens contruits, autorisés et en instruction, l'objet éolien apparaît comme un motif relativement présent dans le paysage. Toutefois, celui-ci semble contenu à la moitié nord du territoire d'étude et au Plateau Picard caractérisé par ses grandes plaines de cultures. Le projet éolien de Moulin Bois est localisé au sud de ce motif, à proximité du parc de la Plaine d'Estrées, aux abords de la commune de Cressonsacq.

Sur la moitié sud du territoire d'étude, les paysages sont peu propices au motif éolien. Le Clermontois et la Vallée de l'Oise font la transition avec le Plateau Picard. Avec le Valois Multien et le Plateau de Thelle plus au sud encore, l'urbanisation y est plus importante, le relief plus vallonné, le réseau hydrographique plus dense et les massifs forestiers occupent surtout une surface importante de ce territoire.

D'une manière générale, les parcs éoliens présents s'appuient sur les lignes de force du paysage (sommets des plateaux, orientation des axes routiers...). Ils forment le plus souvent des lignes qui après densification forment des regroupements d'éoliennes. La cohérence entre l'ensemble des parcs à l'échelle du grand paysage est difficilement perceptible. Le parc éolien de la Plaine d'Estrées suit les crêtes du Plateau Picard. Celui de Moulin Bois sera contenu de part et d'autre de la D36, sur les parcelles agricoles comprises entre cressonsacq, Grandvillers-aux-Bois et La Neuville-Roy. Il devra toutefois s'inspirer fortement de la géométrie de ses parcs voisins : nord-ouest/sud-est pour Chemin du Bois Hubert ou nord/sud pour la Plaine d'Estrées.
Aussi, le nombre important de parcs en instruction indique un développement en cours de l'éolien sur le territoire.

4.2. Effets cumulés et motif éolien

Fig. 18 : Vue depuis lla sortie nord d'Epineuse

ENJEUX

Avec 30 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 13 en service, le motif éolien est relativement présent dans le paysage (bien qu'essentiellement localisé sur la moitié nord du territoire d'étude). L'enjeu lié aux effets cumulés est modéré.

SENSIBILITÉS

D'une manière générale, les inter visibilités entre parcs sont fréquentes. Elles le sont pour plusieurs raisons. Le motif éolien est généralement visible depuis les plateaux agricoles où les vues ouvertes sont fréquentes et les parcs éoliens sont la plupart du temps implantés sur ces plateaux. Ainsi, au pied des parcs éoliens, il n'est pas rare d'apercevoir d'autres parcs éoliens à différentes échelles de distance.

La traversée des plateaux agricoles propose également des situations de co-visibilités entre parcs éoliens, directes ou indirectes, voire selon des champs visuels juxtaposés. Le projet de Moulin Bois est éloigné des parcs situés au nord. Il présentera peu de relation visuelle avec ces derniers accentué par l'éloignement, la végétation et le relief qui les séparent. Si inter visibilité il y a, le projet sera visible à l'arrière-plan, dans un rapport d'échelle bien inférieur au reste du contexte. En revanche, les effets cumulés entre parcs seront davantage fréquents depuis l'aire d'étude rapprochée et immédiate, où le projet sera généralement visible avec les parcs du Chemin du Bois Hubert et la Plaine d'Estrées. Toutefois, ces visibilités ne sont pas continues. La micro topographie et les quelques boisements épars favorise une alternence de la visibilité du motif éolien.

Le relief vallonné et la multiplicité des motifs végétaux rythment la perception du paysage. Aussi, la visibilité du motif éolien est fractionnée. Depuis les axes routiers, la vue est dynamique et laisse peu de temps à l'appréciation des parcs éoliens.

Fig. 19 : Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny

Fig. 20 : Vue sur le parc éolien construit du Chemin du Bois Hubert

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°, de l'ordre de 160°. Ainsi, un angle minimal de 160° sans éoliennes est recommandé pour assurer une « respiration visuelle ».

Pour le projet éolien de Moulin Bois, quinze lieux de vie (villes, villages, hameaux, etc.) ont été retenus afin d'identifier leurs espaces de respiration. Ils répondent à différents critères :
- Présence de visibilités théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces lieux de vie seront étudiés de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque lieux de vie étudié, le plus grand angle de respiration disponible est matérialisé et légendé selon sa valeur : Inférieur à 120°, comprise entre 120° et 160° et supérieur à 160°.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien peut être amené à entraîner une diminution de celui-ci.
En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champs éoliens, bien qu'inférieure à 120°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

Angle de respiration	Bailleul-le-Soc	Cernoy	Cressonsacq	Estrées-Saint-Denis	Gournay-sur-Aronde	La Neuville-Roy	Lieuvillers	Maimbeville	Rouvillers	Saint-Martin-aux-Bois
Inférieur à 120°										
Compris entre 120° et 160°										
Supérieur à 160°										

Angle de respiration	Erquinvillers	Wacquemoulin	Montiers	Noroy	Fouilleuse
Inférieur à 120°					
Compris entre 120° et 160°					
Supérieur à 160°					

4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Les cartes ci-contre analysent la respiration visuelle depuis quinze communes situées à proximité du projet éolien de Moulin Bois. On observe que neuf communes sur dix étudiées disposent d'un espace de respiration le plus grand supérieur à 120° où pour six d'entres elles il exède même 160°. Cela s'explique notamment par la présence d'un contexte éolien essentiellement installé au nord du périmètre d'étude, laissant de larges espaces sans éolien tournés vers le sud ou l'est. Seule la commune de Saint-Martin-aux-Bois dispose d'un angle de respiration le plus grand inférieur à 120°.

Lorsqu'on analyse la place de la zone d'implantation potentielle dans un rayon de 10 km autour de ces communes, on observe que pour Estrées-Saint-Denis, La Neuville-Roy, Lieuvillers, Maimbebille et Rouvillers, l'implantation d'un projet sur la zone d'étude n'impactera pas le plus grand espace de respiration disponible.
En revanche, pour le reste des communes (Bailleul-le-Soc, Cernoy, Gournay-sur-Aronde et Saint-Martin-aux-Bois), la zone d'implantation potentielle s'installe au sein du plus grand angle de réspiration disponible. Concernant Cressonsacq, La zone d'étude est à cheval entre engle déja occupé et espace de respiration le plus grand.

Pour les communes de Bailleul-le -Soc, Lieuvillers et Saint-Martin-aux-Bois, l'installation d'éoliennes sur la zone d'étude écourtera le plus grand ange de respiration disponble. En revanche pour Gournay-sur-Aronde et Cernoy, le plus grand espace se vera divisé en deux espaces de respiration plus restreints.

Il conviendra de réfléchir à la stratégie d'implantation et de définir une variante qui soit la plus judicieuse afin de préserver un équilibre dans la géométrie des parcs, tout en conservant au maximum les espaces de respiration existants. Il est toutefois à rappeler que ces résultats présentés ne prennent pas en compte le relief, ni la végétation, qui seront à considérer dans la réflexion de l'implantation finale.

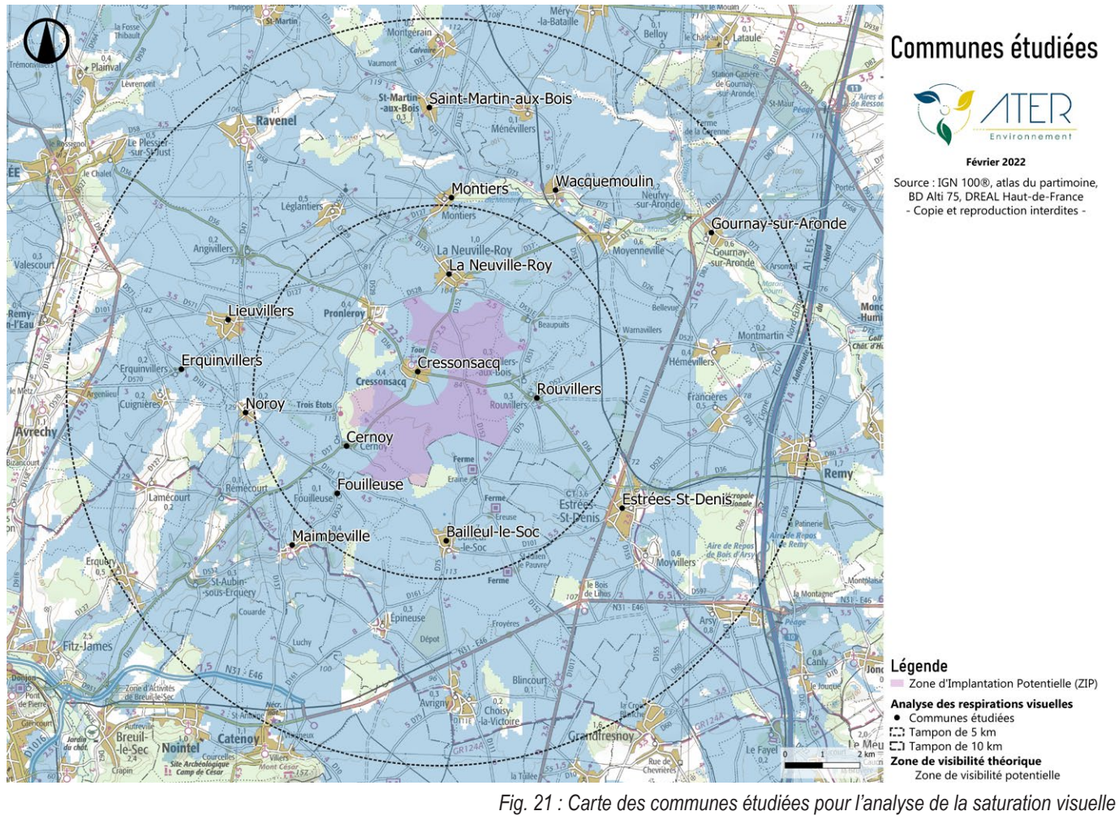

Fig. 21 : Carte des communes étudiées pour l'analyse de la saturation visuelle

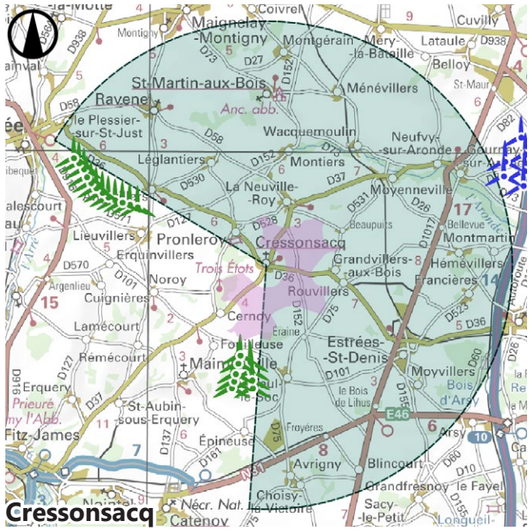

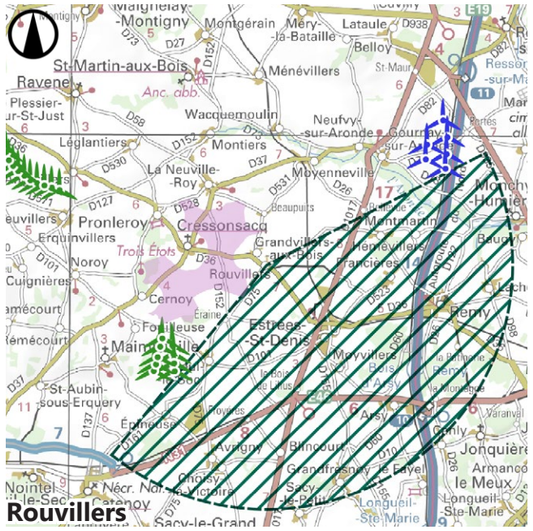

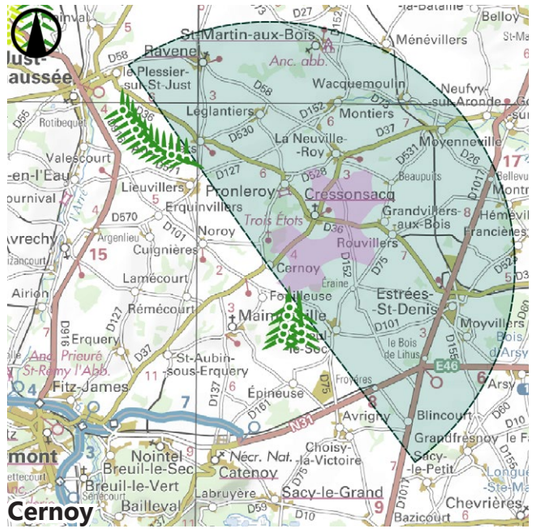

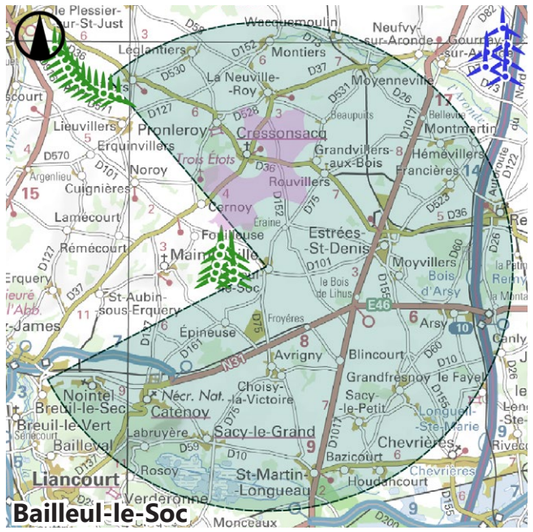

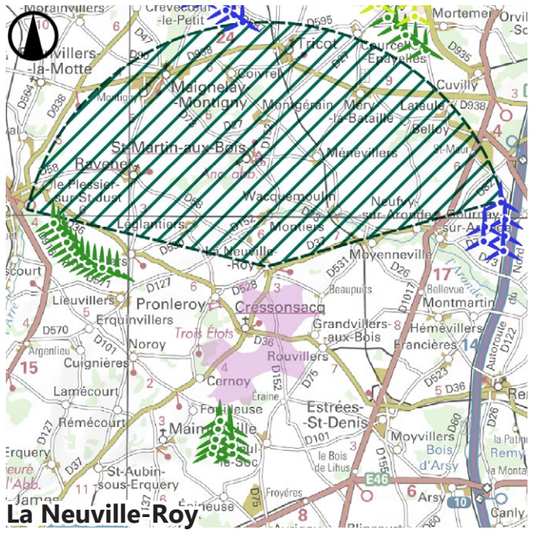

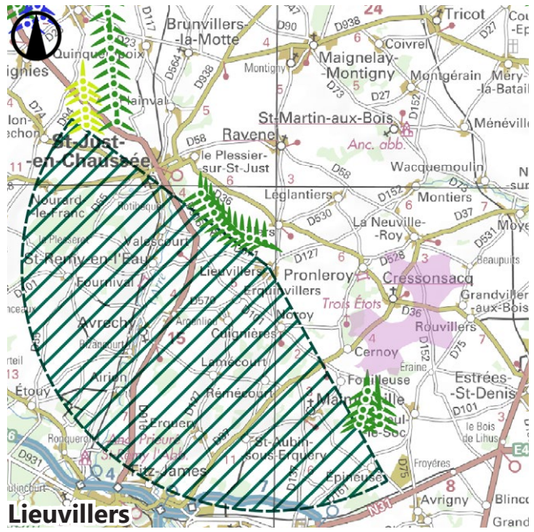

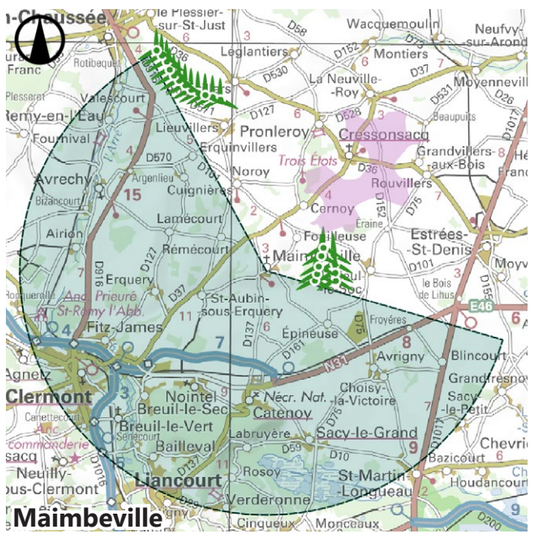

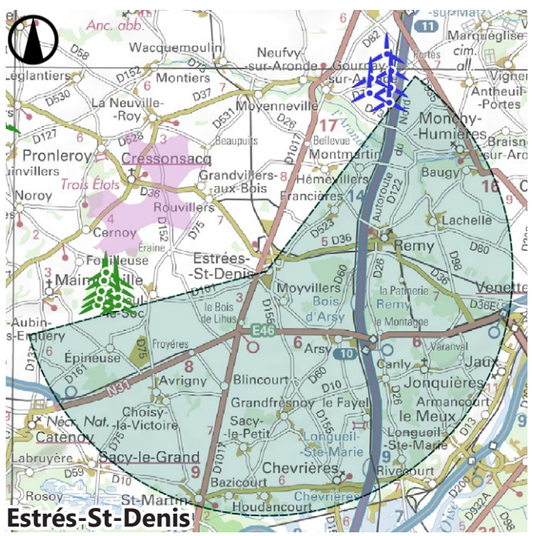

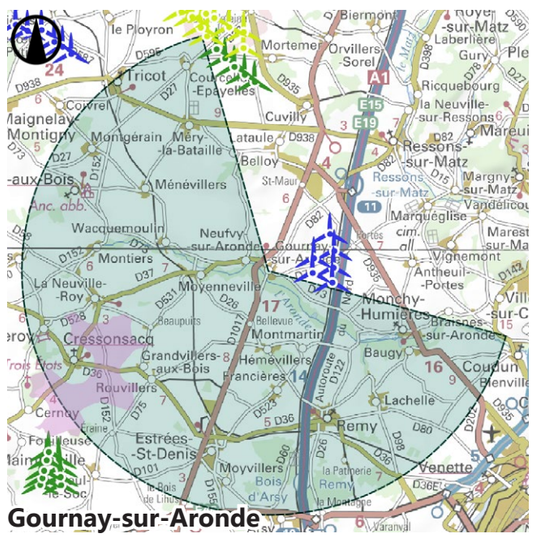

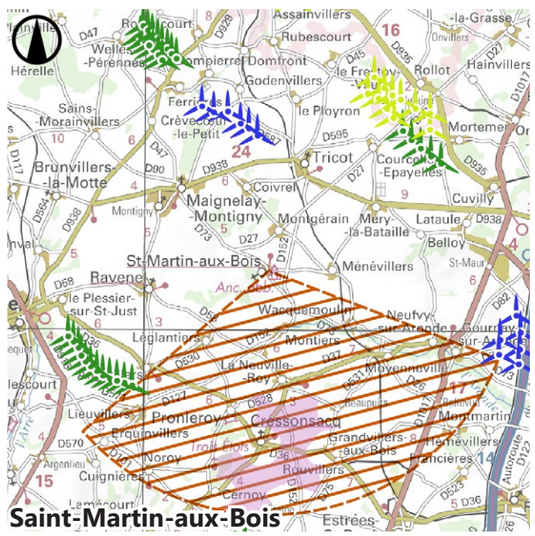

Espaces de respiration visuelle

ATER Environnement

Octobre 2022

Sources : IGN 100®,
- Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Analyse des respirations visuelles

- Communes étudiées
- Périmètre de 10 km
- Respiration < à 120°
- Respiration comprise entre 120° et 160°
- Respiration > à 160°

Contexte éolien

- construit
- autorisé
- en instruction

0 2,5 5 7,5 10 km

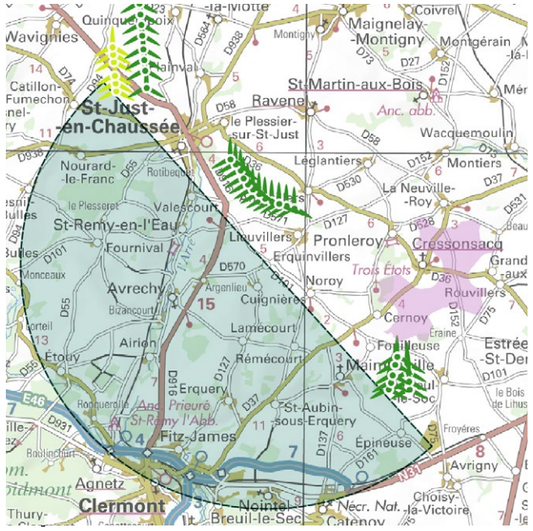

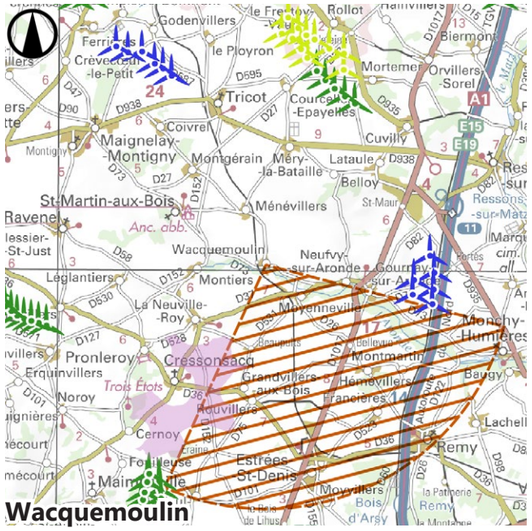

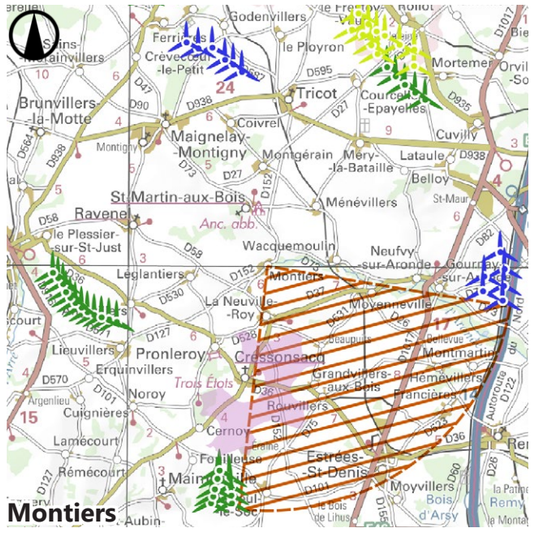

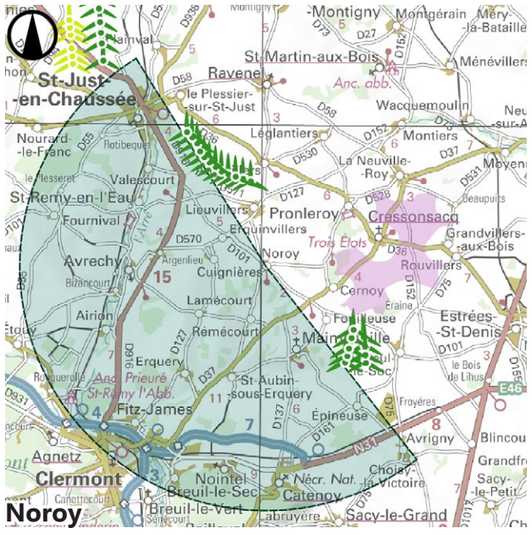

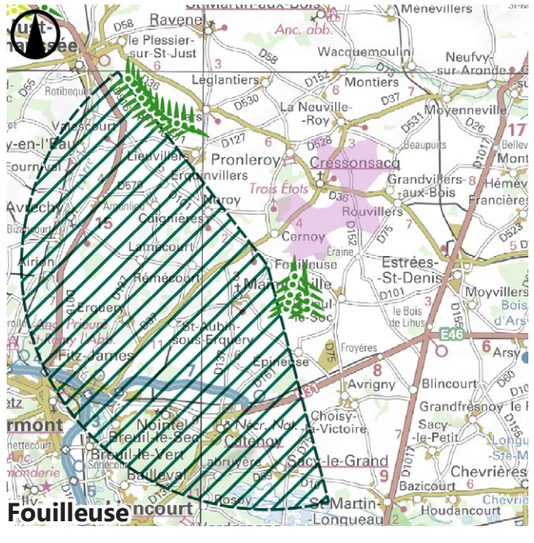

Espaces de respiration visuelle

ATER Environnement

Octobre 2022

Sources : IGN 100®,
- Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Analyse des respirations visuelles

- Communes étudiées
- Périmètre de 10 km
- Respiration < à 120°
- Respiration comprise entre 120° et 160°
- Respiration > à 160°

Contexte éolien

- construit
- autorisé
- en instruction

0 2,5 5 7,5 10 km

Aire d'étude éloignée

Février 2022

Source : IGN 100®
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude éloignée

0 4 8 12 km

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

Axes de communication

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, BDroute, BDalti75
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude éloignée

Relief (en mètre)

30
65
100
135
170

Axes de communication

Voie navigable

Axes routiers

Type autoroutier
Liaison principale
Liaison secondaire

Voies ferrées

Ligne à grande vitesse
Voie normale

0 4 8 12 km

5.1. Axes de communication

Fig. 22 : Vue sur l'A1, depuis l'enjambement de la D120, au sud de Villers-St-Frambourg

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. Les principaux axes routiers relient les grandes agglomérations entre elles (A1, D1016, N31, ...). D'autres couvrent le territoire, traversant des centres urbains secondaires (D916, D930, D1017, ...) et sont doublés d'axes secondaires. Des lignes ferroviaires, majeures avec la ligne de TGV Nord-Europe, ou secondaires avec les voies de TER des lignes Compiègne-Amiens, Paris-Amiens et Creil-Beauvais, sont polarisées au niveau de Creil. Enfin, l'Oise est une voie navigable qui permet de relier Compiègne et Creil.
Les axes de communication représentent un enjeu très fort par la densité de leur maillage et leur grande diversité.

SENSIBILITÉS

L'autoroute A1 et la ligne TGV circulent dans l'est de l'aire d'étude, traversant également l'aire d'étude rapprochée, sur un axe nord-sud. Si elles traversent essentiellement les vastes parcelles dégagées du plateau picard, de nombreux boisements agissent tels des masques visuels en préservant les vues lointaines en direction du projet. De plus, la très grande vitesse de circulation sur ces axes n'est pas propice aux perceptions du projet. **Leur sensibilité est nulle.**

La N31 traverse la moitié sud de l'aire d'étude éloignée, parcourant également l'aire d'étude rapprochée, sur un plan ouest-est, et fait la jonction entre Beauvais et Compiègne en passant par Clermont. Malgré la forte fréquentation de cet axe, il n'est pas orienté vers la zone d'implantation potentielle et les barrières visuelles proches (talus, boisements, urbanisation) dissimuleront largement les potentielles éoliennes. Les quelques ouvertures visuelles présentes sur la N31 ne permettront qu'une perception très faible des potentielles éoliennes, due à l'éloignement important et à la vitesse de circulation des automobilistes sur cet axe. **La sensibilité est généralement nulle à ponctuellement très faible.**

La D930 et la D916, au nord de l'aire d'étude, offrent également des vues lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle compte tenu de leur localisation sur les hauteurs du plateau. Cependant, l'éloignement et les ondulations topographiques limiteront fortement le lien visuel avec les potentielles éoliennes. La **D930 présente donc une sensibilité faible**, tandis que la D916, où la zone d'implantation potentielle se situe dans l'axe de la route pour le tronçon à proximité de St-Just-en-Chaussée, **présente une sensibilité faible à modérée.**

Les départementales D1017 et D935, présentent quelques fenêtres visuelles lorsqu'elles ne traversent pas des trames bâties ou des boisements. Mais l'éloignement et la vitesse des automobilistes limiteront la perception du projet. **La sensibilité y est nulle à faible.**

Les axes qui rayonnent autour de la ville de Creil et Compiègne sont encaissés dans la vallée de l'Oise (D200, D1032 et D320A) et de la Brèche (D1016). Dans un environnement fortement boisé ou urbanisé, ces routes ne présenteront aucune perception avec le projet éolien de Moulin Bois. **Leur sensibilité est donc nulle.**

Pour les voies ferrées, leurs positions dans les vallées de l'Oise, de la Brèche ou de l'Arré, empêcheront les visibilités sur le projet, masqué par les coteaux et boisements. **Leur sensibilité est nulle.** Seule la ligne Compiègne-Amiens circule sur le plateau. Cette voie ferrée se dirige vers la zone d'implantation potentielle, mais les vues étant latérales pour les voyageurs, **les visibilités seront finalement peu nombreuses et la sensibilité très faible.**

Enfin, au cœur de la vallée de l'Oise, la voie navigable ne présentera aucune visibilité sur le projet, protégé par les boisements et les coteaux de la vallée. **Sa sensibilité est donc nulle.**

Fig. 23 : Vue sur la N31 depuis l'enjambement de la D34, au nord de Bresles

Fig. 25 : Vue depuis la D916,au nord de St-Just-en-Chaussée

Fig. 24 : Vue depuis la D935 au nord-ouest de Margny-lès-Compiègne

Fig. 26 : Vue sur la D200 depuis l'enjambement de la D155, entre Verberie et Chevrières

Fig. 27 : Vue sur la D1016, depuis la D540, entre Neuilly-sous-Clermont et Breuil-le-Vert

Fig. 29 : Vue depuis le croisement de la ligne Paris-Amiens et la D117, au nord-ouest de Plainval

Fig. 30 : Depuis la voie navigable de l'Oise, à Longueil-Annel

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A1	TRÈS FORT	NULLE
N31	TRÈS FORT	NULLE À TRÈS FAIBLE
D1016	TRÈS FORT	NULLE
D935	FORT	FAIBLE
D200	TRÈS FORT	NULLE
D1016	FORT	NULLE
LIGNE PARIS-AMIENS	FORT	NULLE
VOIE NAVIGABLE	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 28 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée

Lieux de vie

Février 2022

Source : IGN 100®, CLC18
- Copie et reproduction interdites-

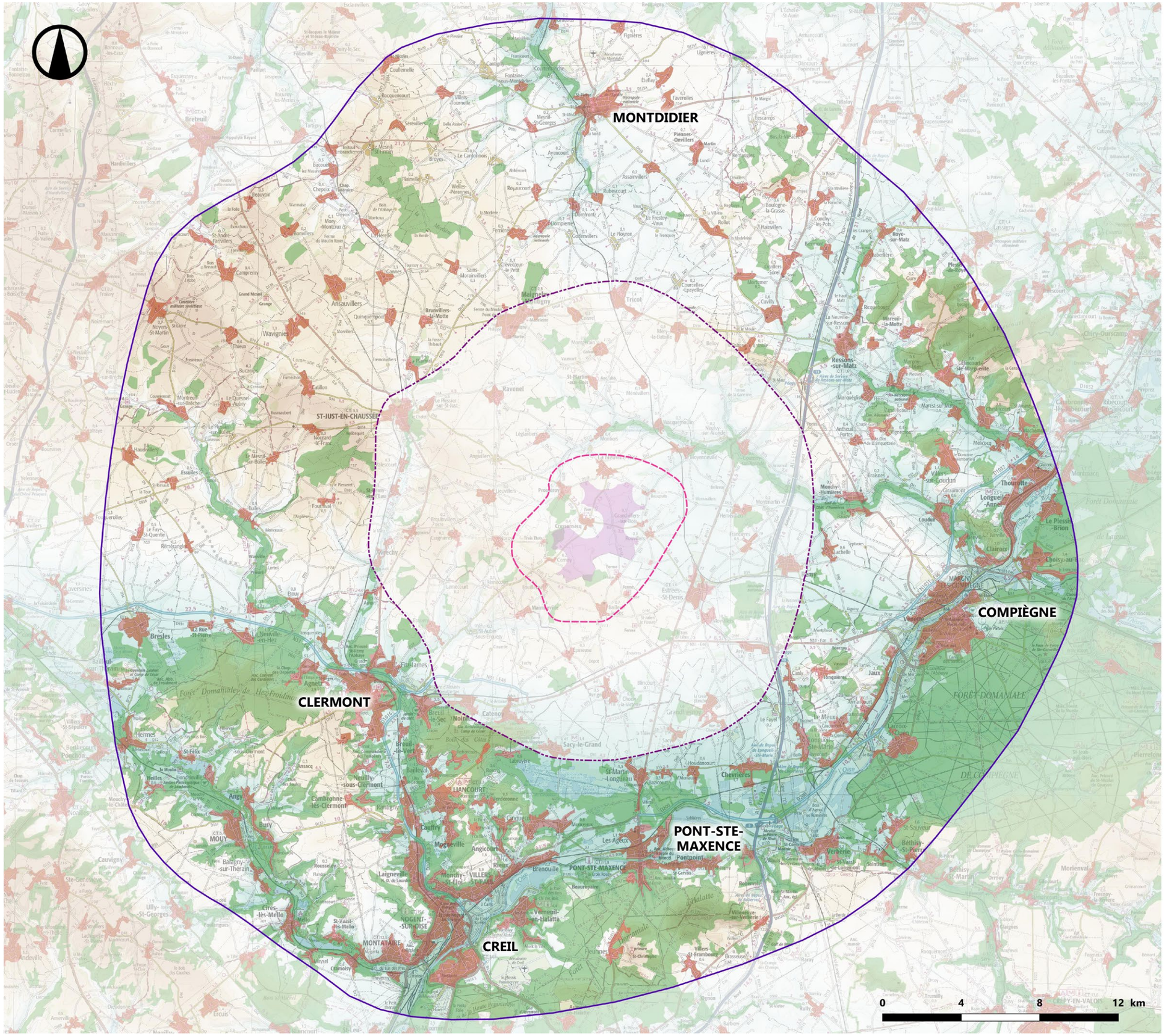

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Trame bâtie
- Boisement important

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Relief (en mètre)

- 30
- 65
- 100
- 135
- 170

5.2. Bourgs et lieux de vie

Fig. 31 : Vue sur la trame bâtie de Compiègne, depuis Margny-lès-Compiègne, sur le coteau nord de l'Oise (Hors ZIP)

ENJEUX

Avec respectivement plus de 40 000 et 35 000 habitants, Compiègne et Creil constituent des agglomérations urbaines à fort enjeu. Nogent-sur-Oise et Montataire, rattachés à l'agglomération de Creil, possèdent respectivement plus de 20 000 et 10 000 habitants. Pont-Ste-Maxence et Clermont, avec également plus de 10 000 habitants, forment des communes intermédiaires à enjeu modéré. Quelques communes possédantes plus de 5 000 habitants, comme Montdidier, ont également un enjeu modéré. Mais la grande majorité des communes ne dépassent pas ce seuil. Compte tenu de la présence de pôles de vie importants, **l'enjeu lié aux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est globalement fort.**

SENSIBILITÉS

Les villes ayant une population importante, dans l'aire d'étude éloignée, sont principalement localisées dans la vallée de l'Oise : Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Nogent-sur-Oise et Creil.
De manière plus générale, la position des bourgs au sein des vallées n'est pas favorable aux visibilités sur le projet éolien de Moulin Bois. En effet, le relief et la végétation accompagnant les vallées limitent les vues sur les paysages environnants. Aussi, depuis le cœur des bourgs, le champ visuel est systématiquement réduit par la trame bâtie. À cette distance de la zone d'implantation potentielle, le moindre masque visuel (topographique ou végétal) intervenant entre le projet et le point de vue réduit très fortement les sensibilités. **Ainsi, la sensibilité depuis les villes localisées en vallée est nulle.**

Clermont et son centre historique, construit sur une colline dans la vallée de la Brèche, ne devrait présenter que très peu de visibilités en direction du projet. La position en vallée de la majorité du bourg ne permettra aucune visibilité. Concernant d'éventuels points de vue depuis la colline du bourg historique, la trame bâtie et le parc, qui présente une haie arbustive dense en direction du projet, masqueront efficacement le projet. **La sensibilité de Clermont est donc très faible.**

Montdidier, implanté sur le coteau de la vallée des Trois Doms, pourrait laisser présager des visibilités. Toutefois, en raison de la distance et des masques visuels (topographiques, trames arborées et bâties) s'interposant avec la zone d'implantation potentielle, ces vues possibles depuis les entrées ou sorties de bourg, seront très largement occultées et le rapport d'échelle fortement amoindri. **La sensibilité de Montdidier est donc très faible.**

Les nombreux villages couvrant le Plateau Picard et le Santerre pourraient présenter des vues sur le projet depuis leurs sorties de bourg. Cependant, seuls ceux localisés sur des points hauts du relief et présentant une ouverture visuelle élargie en direction du site de projet pourront permettre des visibilités sur le projet. Cependant, la taille perçue des potentielles éoliennes sera insignifiante dû à l'éloignement et souvent tronquée par les ondulations du relief. La sensibilité des bourgs sur les plateaux est donc nulle à faible.

Fig. 32 : Vue depuis le centre bourg de Clermont. (Hors ZIP)

Fig. 34 : Vue depuis la trame bâtie de Creil

Fig. 33 : Vue depuis la rue Saint-Pierre, sur les hauteurs de Montdidier

Fig. 35 : Depuis l'entrée sud de Pont-Ste-Maxence (D1017)

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
MONTDIDIER	6 174 hab	18,8 km	TRÈS FAIBLE
CLERMONT	10 183 hab	11,0 km	TRÈS FAIBLE
PONT-STE-MAXENCE	12 601 hab	14,4 km	NULLE
COMPIÈGNE	40 542 hab	16,5 km	NULLE
CREIL	35 800 hab	19,7 km	NULLE

Fig. 36 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate

Tourisme

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, mongr.com, eurovelo.com, PNR Oise - Pays de France - Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Randonnée

- PNR Oise-Pays de France

Itinéraire cyclable

- La Scandibérique (Eurovelo 3)
- Avenue verte London-Paris

Grande Randonnée (GR)

- GR 123
- GR 124
- GR 124A
- GR 655 - Compostelle Via Turonensis

0 4 8 12 km

5.3. Tourisme

Fig. 37 : Vue depuis le GR 124 au sud-ouest de Beauvoir

ENJEUX

Quatre itinéraires de Grande Randonnée sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : le GR 124, sa variante, le GR 124A, le GR 123 et le GR 655. Ce dernier correspond à une partie de l'itinéraire vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Deux circuits cyclables sont également présents dans la moitié sud et est de l'aire d'étude éloignée : l'Avenue Verte London-Paris et le tronçon de la Scandibérique (EuroVelo 3) passant à Compiègne. Enfin, la présence du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France dans l'extrémité sud-est du territoire d'étude constitue un attrait touristique à considérer également. **L'enjeu cumulé lié aux itinéraires de tourisme et aux sites touristiques de l'aire d'étude éloignée est ainsi fort.**

SENSIBILITÉS

Le GR 124 parcourt l'ouest de l'aire d'étude éloignée sur un axe nord-sud. Sur sa portion sud, il alterne entre fond de vallée protégé par les coteaux et plateaux boisés. Sur sa portion nord, il circule sur le Plateau Picard, où les vues sont dégagées. Cependant avec l'éloignement, la topographie ondulée et les boisements ponctuels, les potentielles éoliennes seront masquées en très grande partie, voire dans leur totalité. **La sensibilité du GR 124 est donc nulle à très faible.**
La variante GR124A, circule sur un axe est-ouest, en traversant l'aire d'étude rapprochée. Sur les tronçons à proximité de ce périmètre, l'itinéraire pourrait présenter des visibilités. Néanmoins, l'éloignement et la microtopographie devraient limiter la perception du projet. Le reste de l'itinéraire, dans la vallée de l'Oise, ne présentera aucune visibilité. **La sensibilité du GR 124A est donc nulle à faible.**
Le GR 123 devrait présenter peu de visibilités sur le projet grâce aux masques visuels créés par les ondulations de relief du Noyonnais. **Sa sensibilité est globalement très faible.**

Le GR655 traverse les forêts domaniales de Compiègne et d'Halatte. Aucune visibilité ne sera possible depuis ces boisements. Entre ces deux forêts, l'itinéraire ne devrait pas présenter de visibilités, protégé par la végétation arborée ponctuelle et les trames bâties des bourgs qu'il traverse. Le tronçon circulant dans la percée visuelle du château de Compiègne jusqu'au belvédère des Beaux Monts, en direction de la zone d'implantation potentielle, pourrait présenter des visibilités sur le projet. Toutefois, les boisements encadrant cette percée visuelle masquent une partie de la zone d'implantation potentielle et avec une distance de plus 21 km depuis ce belvédère, les éoliennes seront perçues très petites.
La sensibilité du GR655 est donc nulle à faible.

Les itinéraires cyclables majeurs sont principalement localisés dans les vallées de l'Oise pour la Scandibérique ou de la Brèche pour l'Avenue Verte London-Paris. De fait, leurs alentours sont principalement bordés de boisements linéaires (haies, alignements d'arbres) ou plus vastes tels que les forêts domaniales de Hez-Froidmont, d'Halatte ou de Compiègne, qui contribuent à largement dissimuler la zone d'implantation potentielle. **Leur sensibilité est donc nulle.**

Enfin, le PNR de l'Oise-Pays de France ne présentera pas de visibilité sur le projet, son périmètre recouvrant, au sein de l'aire d'étude éloignée, uniquement la forêt domaniale d'Halatte et la vallée de l'Oise. **Sa sensibilité est donc nulle.**

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 124	FORT	NULLE À TRÈS FAIBLE
GR 124A	MODÉRÉ	NULLE À FAIBLE
GR 123	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 655	FORT	NULLE À FAIBLE
EUROVÉLO 3 - LA SCANDIBÉRIQUE	FORT	NULLE
AVENUE VERTE LONDON-PARIS	FORT	NULLE
PNR DE L'OISE - PAYS DE FRANCE	FORT	NULLE

Fig. 38 : Tableau de synthèse des enjeux et sensibilités des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée

Fig. 40 : Vue sur la voie verte London-Paris, dans le nord de Bresles

Fig. 39 : Vue depuis la Scandibérique (Eurovélo 3) , à l'est de Villers-St-Frambourg

Fig. 41 : Vue depuis le GR123, à La Neuville-sur-Ressons

Fig. 42 : Vue sur l'horizon et la trame bâtie de Compiègne depuis le belvédère des Beaux Monts, sur l'itinéraire du GR655.

Sites protégés

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, Atlas du patrimoine
- Copie et reproduction interdites-

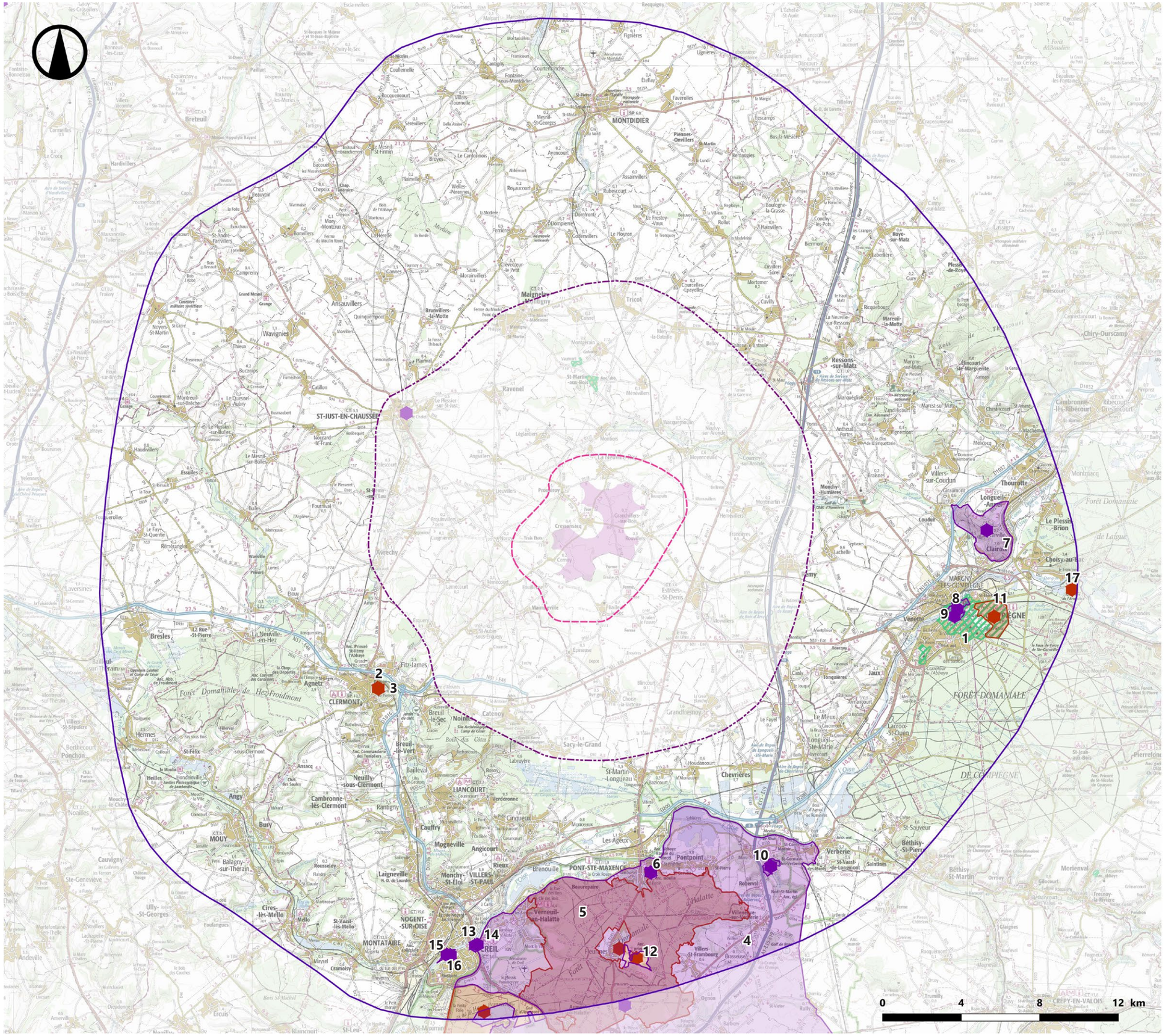

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Patrimoine

- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux remarquables

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise 16 sites protégés dont 6 classés et 10 inscrits. La majorité d'entre eux se situent dans la moitié sud du périmètre, au sein de l'emprise du Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France au riche patrimoine paysager et historique (Vallée de la Nonette, Forêt d'Halatte, Mont Calipet ...) en lisière des agglomérations de Creil et de Pont-Sainte-Maxence. La commune de Clermont possède deux sites classés liés à la promenade du Châtellier et de ses abords.
Dans l'est de l'aire d'étude éloignée, se trouvent les sites inscrits et classés de l'agglomération de Compiègne, dont le centre urbain.
Enfin, une partie de la trame bâtie de Compiègne et protégée en tant que Site Patrimonial Remarquable (SPR).
Avec ces emprises et cet effectif, l'enjeu patrimonial lié aux sites protégés et SPR est fort.

SENSIBILITÉS

La quasi-totalité des sites localisés dans le PNR de l'Oise-Pays de France au sud-est de l'aire d'étude sera préservée des visibilités sur le projet de Moulin Bois. En effet, ils sont éloignés d'environ 15 km ou plus du projet, dans un environnement très boisé et avec un positionnement topographique défavorable aux visibilités potentielles. Toutefois, la butte Saint-Christophe offre un belvédère naturel en surplomb du bourg de Fleurines. Grâce à l'espace occupé par les prairies pâturées repoussant les masses boisées en contre-bas de la butte, le regard se porte au loin. Le projet pourrait donc être visible. Cependant, des résidus bocagers pourraient filtrer cette visibilité, et la distance au projet atténuera leur potentielle visibilité. **Ainsi, la sensibilité globale des sites au sein du PNR est nulle et ponctuellement très faible.**

Les sites inscrits au sein du territoire communal de Creil bénéficient d'une position dans le fond de la vallée de l'Oise, où les vues sont interrompues par la trame bâtie de cette ville, ainsi que par les coteaux boisés de la vallée. **Leur sensibilité est nulle.**
Bien que Clermont se trouve à proximité de l'aire d'étude rapprochée et que ses sites classés soient sur une butte, la densité des trames arborée et bâtie limite la portée du champ visuel en direction du projet. **Leur sensibilité est nulle.**

La butte de Ganelon est entièrement boisée et ne devrait pas présenter de visibilités sur le projet. **Sa sensibilité est donc nulle.**

Enfin, pour les deux sites inscrits de Compiègne (le centre urbain et la rue des Domeliers) et plus largement les zones de la trame bâtie protégées en tant que Site Patrimonial Remarquable, leur position au sein d'une trame urbaine établie dans la vallée de l'Oise empêchera toute vue vers le projet. Concernant les deux sites classés de la commune (le parc du château et la clairière de l'armistice), ils ne devraient pas présenter de visibilités sur le projet. En effet, le site du parc du château est en très grande partie boisé et reste limité dans le fond de la vallée de l'Oise, dont les coteaux devraient masquer les vues sur le plateau, s'additionnant au masque visuel créé par la trame bâtie de Compiègne. La clairière de l'armistice se situe quant à elle au cœur de la forêt domaniale de Compiègne, protégée des visibilités par ce massif boisé. **La sensibilité des sites protégés de Compiègne est donc nulle.**

N°	Nom	Commune(s)	Distance (km)	Sensibilité
1	SPR de Compiègne	Compiègne	15,3	NULLE

Fig. 43 : Tableau des SPR de l'aire d'étude éloignée

N°	Nom	Protection	Commune(s)	Distance (km)	Sensibilité
2	Zone de protection du Chatellier	Classé	Clermont-de-l'Oise	10,5	NULLE
3	Promenade du Châtellier	Classé	Clermont-de-l'Oise	10,7	NULLE
4	Vallée de la Nonette	Inscrit	-	12,4	NULLE
5	Forêt et ses glacis agricoles	Classé	Apremont	14,8	NULLE
6	Mont Calipet	Inscrit	Pont-Ste-Maxence, Pontpoint	14,8	NULLE
7	Mont Ganelon	Inscrit	Clairoix, Bienville, Coudun, Longueil-Annel, Janville	15,6	NULLE
8	Centre urbain	Inscrit	Compiègne	16,0	NULLE
9	Rue des Domeliers	Inscrit	Compiègne	16,5	NULLE
10	Château, son parc et ses abords	Inscrit	Rhui	16,8	NULLE
11	Grand parc du château	Classé	Compiègne	17,4	NULLE
12	Forêts d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pommeraie, Clairière et Butte de Saint-Christophe	Classé	Ermenonville	18,6	NULLE À TRÈS FAIBLE
13	Château de Vaux et ses abords	Inscrit	Creil	18,9	NULLE
14	Chapelle de Vaux et ses abords	Inscrit	Creil	19,1	NULLE
15	Ile de Creil	Inscrit	Creil	19,5	NULLE
16	Parc municipal Rouher	Inscrit	Creil	19,7	NULLE
17	Carrefour de l'armistice et ses abords	Classé	Compiègne	22,1	NULLE

Fig. 44 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée

Fig. 46 : Vue depuis le site classé de la Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles, également au sein du site inscrit de la Vallée de la Nonette

Fig. 47 : Vue depuis la promenade du Châtellier, à Clermont

Fig. 45 : Vue depuis le site classé de la butte de Saint-Christophe

Fig. 49 : Vue sur l'Île de Creil, et son ancien château

Fig. 48 : Vue sur la rue Napoléon dans le centre urbain inscrit de Compiègne, protégé par un SPR

Fig. 50 : Vue zoomée sur le site classé du Grand parc du château de Compiègne

Monuments historiques

Février 2022

Source : IGN 100®, Atlas du patrimoine
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
Zone de visibilité théorique

Aires d'étude
Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude éloignée

Patrimoine
Cimetières militaires

Monument Historique
Classé / Partiellement Classé
Inscrit / Partiellement Inscrit

0 4 8 12 km

5.4.b. Les monuments historiques

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Oppidum du Camp César (éperon barré)	Inscrit	Bailleval	9,3
Église et le terre plein qui l'entoure	Inscrit	Lachelle	9,4
Église	Inscrit	Fitz-James	9,5
Château des Etournelles | Ferme des Etournelles	Partiellement inscrit	Breuil-le-Sec	9,7
Château des Etournelles | Potager	Inscrit	Breuil-le-Sec	9,8
Église	Classé	Monchy-Humières	10,2
Ponts de fascines	Inscrit	Breuil-le-Vert	10,2
Ponts de fascines	Inscrit	Breuil-le-Sec	10,2
Ponts de Fascines	Inscrit	Ponts de Fascines	10,7
Domaine du château du Fayel	Partiellement inscrit	Fayel	10,7
Donjon (ancien)	Inscrit	Clermont	10,9
Porte de Nointel	Classé	Clermont	10,9
Église	Classé	Clermont	11,0
Immeuble	Inscrit	Clermont	11,0
Église	Classé	Jonquières	11,1
Hôtel de Ville	Classé	Clermont	11,1
Immeuble	Inscrit	Clermont	11,2
Hôtel	Inscrit	Clermont	11,2
Ancien collège Fernel	Inscrit	Clermont	11,2
Église	Classé	Breuil-le-Vert	11,3
Église	Classé	Brunvillers-la-Motte	11,4
Sous Préfecture (ancienne)	Inscrit	Clermont	11,4
Ferme Saint-Rémy l'Abbaye ou Prieuré de Ronquerolles	Classé	Agnetz	11,5
Château de Verderonne	Classé	Rosoy	11,6
Ferme du Boulanc dite Manoir du Boulanc	Inscrit	Verderonne	11,7
Église	Classé	Chevrières	12,1
Site néolithique	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	12,6
Porte	Inscrit	Longueil-Sainte-Marie	12,7
Église paroissiale Saint-Léger	Classé	Agnetz	12,9
Église	Classé	Ressons-sur-Matz	13,0
Salle voûtée attenante à l'église (ancienne)	Inscrit	Cinqueux	13,0

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Château de la Rochefoucauld	Inscrit	Liancourt	13,1
Église d'Uny-Saint-Georges	Inscrit	Rantigny	13,2
Église de Sarron	Classé	Pont-Sainte-Maxence	13,3
Château	Inscrit	Le Meux	13,6
Ancienne commanderie des Templiers	Inscrit	Neuilly-sous-Clermont	13,7
Église	Classé	Angicourt	13,7
Église	Inscrit	Margny-sur-Matz	13,9
Église	Classé	Neuilly-sous-Clermont	13,9
Église	Inscrit	Brenouille	13,9
Église	Inscrit	Armancourt	14,0
Église Saint-Denis	Classé	Mogneville	14,1
Barrage	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	14,2
Église	Classé	Jaux	14,2
Église et le cimetière y attenant	Inscrit	Rivecourt	14,3
Église de Catillon	Inscrit	Catillon-Fumechon	14,3
Calvaire	Classé	Cauffry	14,6
Église	Classé	Cauffry	14,6
Église	Inscrit	Rieux	14,6
Fontaine	Inscrit	Pont-Sainte-Maxence	14,6
Abbaye du Moncel (ancienne) | Grange du Moncel	Inscrit	Pontpoint	14,6
Abbaye du Moncel (ancienne)	Partiellement Classé-Inscrit	Pontpoint	14,7
Pigeonnier	Inscrit	Venette	14,7
Château	Inscrit	Beaurepaire	14,7
Pigeonnier	Inscrit	Venette	14,7
Bâtiment conventuel	Inscrit	Venette	14,8
Église	Classé	Pont-Sainte-Maxence	14,8
Église	Classé	Venette	14,8
Site archéologique de la Butte de Rhuis	Inscrit	Longueil-Sainte-Marie	15,0
Ancien couvent des Cordeliers de Notre-Dame-de-la-Garde	Inscrit	La Neuville-en-Hez	15,1
Prieuré de Wariville	Inscrit	Litz	15,1

Fig. 51 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (1/3)

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Église	Classé	Coudun	15,1
Manoir de Saint-Paterne (ancien)	Classé	Pontpoint	15,2
Église Saint-Gervais	Classé	Pontpoint	15,5
Église Saint-Jacques	Inscrit	Bulles	15,5
Abbaye de Royallieu	Inscrit	Compiègne	15,5
Église	Classé	Mareuil-la-Motte	15,6
Site préhistorique et gaulois	Inscrit	Verberie	15,6
Église	Classé	Cambronne-lès-Clermont	15,6
Église St-Lucien	Inscrit	Litz	15,6
Calvaire (restes)	Inscrit	Cambronne-lès-Clermont	15,6
Église Sainte-Jeanne-d'Arc	Inscrit	Compiègne	15,9
Menhir dénommé Demoiselle de Rhuis	Inscrit	Rhuis	16,1
Église Notre-Dame de la Nativité	Inscrit	La Neuville-en-Hez	16,1
Vestiges du couvent des Jacobins et ancienne enceinte de la ville	Classé	Compiègne	16,3
Ancienne église Saint-Pierre	Inscrit	Pontpoint	16,3
Pont de Jeanne d'Arc sous la maison (les arches)	Inscrit	Compiègne	16,3
Maison à pan de bois	Inscrit	Compiègne	16,3
Tour Jeanne d'Arc	Inscrit	Compiègne	16,3
Quai des Déportés, en gare de Compiègne	Classé	Compiègne	16,3
Maison	Inscrit	Compiègne	16,4
Hôtel de la Petite Rose	Inscrit	Compiègne	16,4
Maison	Inscrit	Compiègne	16,4
Hôpital Saint-Joseph | Chapelle	Inscrit	Compiègne	16,4
Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	Villers-Saint-Paul	16,4
Église	Classé	Rhuis	16,4
Maison	Inscrit	Compiègne	16,5
Hôtel	Inscrit	Compiègne	16,5
Hôtel des Rats	Inscrit	Compiègne	16,5
Ancienne abbaye de Saint-Corneille, abritant la Bibliothèque municipale Saint-Corneille	Classé	Compiègne	16,5
Église	Partiellement Classé	Élincourt-Sainte-Marguerite	16,5
Maison	Inscrit	Compiègne	16,6
Hôtel	Inscrit	Compiègne	16,6
Grenier à sel (ancien)	Inscrit	Compiègne	16,6
Hôtel de ville	Classé	Compiègne	16,6
Maison	Inscrit	Compiègne	16,6
Immeubles	Inscrit	Compiègne	16,6
Maison La vieille Cassine	Inscrit	Compiègne	16,6
Église	Inscrit	Ansacq	16,6
Auberge des Trois Lurons	Inscrit	Compiègne	16,6
Ancienne prison contiguë à l'Hôtel de ville, derrière la porte de l'Arsenal	Inscrit	Compiègne	16,7
Ancien Hôtel d'Artois	Inscrit	Compiègne	16,7
Anciens remparts	Inscrit	Compiègne	16,7
Ancien hôtel des Relations extérieures	Inscrit	Compiègne	16,7
Ancien couvent des Minimes, devenu l'actuelle Ecole Pierre Sauvage	Inscrit	Compiègne	16,7
Église Saint-Pierre, ancienne église du couvent des Minimes	Inscrit	Compiègne	16,7
Église Saint-Jacques	Classé	Compiègne	16,7
Quartier Bourcier	Inscrit	Compiègne	16,8
Hôtel	Inscrit	Compiègne	16,8
Cimetière de Clamart	Inscrit	Compiègne	16,8
Immeuble	Classé	Compiègne	16,9
Palais et ses abords	Classé	Compiègne	16,9
Hôtel	Inscrit	Compiègne	16,9
Commanderie	Inscrit	Laigneville	17,0
Manoir Saint-Germain	Inscrit	Verberie	17,0
Château d'Annel	Inscrit	Longueil-Annel	17,1
Domaine de Roberval	Inscrit	Roberval	17,3
Église de Piennes	Classé	Piennes-Onvillers	17,3
Villa Marcot, aujourd'hui annexe du collège Jacques-Monod	Inscrit	Compiègne	17,4
Verberie	Classé	Verberie	17,4
Église	Inscrit	Verneuil-en-Halatte	17,5
Camp de Tremblay	Classé	Verneuil-en-Halatte	17,5
Église Saint-Marie-et-Sainte-Brigitte de Nogent-les-Vierges	Classé	Nogent-sur-Oise	17,6
Église et cimetière qui l'entoure	Classé	La Rue-Saint-Pierre	17,7

Fig. 52 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (2/3)

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Église	Classé	Laigneville	17,7
Croix des Vierges	Inscrit	Nogent-sur-Oise	17,7
Maison dite Petit Cappy	Inscrit	Verberie	17,8
Église Saint-Etienne	Inscrit	Clairoix	17,8
Église	Inscrit	Roberval	17,9
Chapelle Notre-Dame des Monts	Inscrit	Verberie	17,9
Église	Classé	Roye-sur-Matz	18,3
Église	Classé	Saint-Vaast-de-Longmont	18,4
Église Saint-Martin	Classé	Rousseloy	18,4
Église	Inscrit	Rémérangles	18,5
Grange de Grandmesnil	Inscrit	Campremy	18,6
Restes du château de Sarcus	Inscrit	Nogent-sur-Oise	18,7
Ancienne église de Noël-Saint-Martin	Classé	Villeneuve-sur-Verberie	18,8
Église Saint-Sépulcre	Classé	Montdidier	18,9
Hôtel de Ville	Inscrit	Montdidier	18,9
Prieuré Saint-Christophe (ancien)	Classé	Fleurines	19,1
Église	Inscrit	Fleurines	19,1
Église Saint-Pierre	Classé	Montdidier	19,2
Église	Inscrit	Saint-Sauveur	19,3
Ancien Château	Inscrit	Saintines	19,3
Église	Classé	Villeneuve-sur-Verberie	19,4
Chapelle funéraire	Classé	Chepoix	19,4
Église	Inscrit	Saintines	19,5
Pavillon	Classé	Creil	19,5
Église	Classé	Angy	19,7
Château (ancien)	Classé	Creil	19,7
Église	Classé	Creil	19,7
Église	Classé	Bury	19,8
Église	Classé	Compiègne	19,9
Ferme de Poneaux ou de Tournelles	Inscrit	Montreuil-sur-Brêche	19,9
Prieuré Saint-Etienne	Inscrit	Choisy-au-Bac	20,0
Église	Classé	Choisy-au-Bac	20,0
Église Saint-Médard	Classé	Villers-Saint-Frambourg	20,2

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Maison Bordez-Greber	Inscrit	Mouy	20,4
Faisanderie	Inscrit	Compiègne	20,6
Église Sains-Léger	Classé	Mouy	20,6
Église	Inscrit	Hondainville	20,6
Château	Classé	Plessis-Brion	20,7
Église (ancienne église collégiale)	Classé	Montataire	20,8
Prieuré Saint-Etienne	Inscrit	Choisy-au-Bac	20,9
Église	Inscrit	Le Fay-Saint-Quentin	20,9
Église	Inscrit	Saint-Félix	21,2
Église	Classé	Bresles	21,3
Château	Inscrit	Bresles	21,3
Ancienne abbaye cistercienne de Froidmont	Classé	Hermes	21,4
Église	Inscrit	Balagny-sur-Thérain	21,5
Ancienne brosserie Autin	Inscrit	Saint-Félix	21,5
Chapelle Sainte-Corneille, dans la forêt de Compiègne	Classé	Compiègne	21,5
Usine Marinoni	Inscrit	Montataire	21,6
Église	Classé	Saint-Vaast-lès-Mello	21,6
Église	Inscrit	Saint-André-Farivillers	22,0
Grange aux Dimes (ruines)	Inscrit	Cires-lès-Mello	22,1
Maison du 18e siècle	Inscrit	Mello	22,1
Usine Parvillée	Inscrit	Cramoisy	22,1
Château	Inscrit	Mello	22,1
Clairière de l'Armistice	Classé	Compiègne	22,1
Église	Classé	Cires-lès-Mello	22,2
Église	Classé	Mello	22,2
Église	Classé	Cramoisy	22,3
Abbaye de Froidmont	Inscrit	Reuil-sur-Brêche	22,7
Oppidum gaulois et camp de César	Inscrit	Bailleul-sur-Thérain	22,7
Église	Inscrit	Heilles	22,8
Église	Inscrit	Hermes	23,4
Église	Inscrit	Coullemelle	23,5
Château de Mouchy-le-Châtel	Inscrit	Mouchy-le-Châtel	24,1

Fig. 53 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (3/3)

ENJEUX

Avec 189 monuments historiques, et six cimetières militaires de la Première Guerre ou Seconde Guerre mondiale, le territoire présente un contexte patrimonial dense. Les monuments historiques sont répartis de manière homogène sur le territoire, bien qu'ils soient plus présents dans la moitié sud de l'aire d'étude éloignée, notamment le long des vallées de l'Oise, de la Brèche et du Thérain. Ils ont tendance à se concentrer dans les agglomérations (Compiègne, Creil, Montdidier, Clermont, ...). Malgré une grande majorité d'édifices d'origine religieuse (église, abbaye, chapelle, calvaire, ...), la nature des monuments historiques reste diversifiée (fermes, ancienne sucrerie, châteaux, hôtels, pigeonniers, ponts, portes, ...). **L'enjeu patrimonial de l'aire d'étude éloignée est donc très fort.**

SENSIBILITÉS

La carte ci-avant superpose l'emplacement des monuments historiques aux zones de visibilités théoriques du projet de Moulin Bois afin de cibler les monuments depuis lesquels le projet pourrait être visible. Ainsi, les monuments historiques installés au cœur des villes et villages, dans les vallées, les vallons, à l'arrière d'un sommet ou d'un boisement important ne présenteront aucune sensibilité.

En dépit d'une forte concentration de monuments historiques dans la ville de Compiègne, au sud-est de l'aire d'étude éloignée, la configuration de la vallée de l'Oise assure une barrière visuelle naturelle dissimulant l'ensemble du patrimoine bâti par rapport au projet. Cependant, depuis le secteur surélevé des Beaux Monts, dans le prolongement de l'axe du Palais impérial, la vue en plongée offerte pourrait permettre une situation de covisibilité entre le patrimoine Compiégnois et le projet de Moulin Bois. Les potentielles éoliennes seraient alors visibles dans le prolongement des neuf éoliennes du parc éolien Anemos Plaine d'Estrées. De plus, l'éloignement de plus de 21 km les fera paraître très petites et donc moins perceptibles. **La sensibilité du patrimoine historique Compiégnois vis-à-vis du projet de Moulin Bois est donc très faible car uniquement visible par temps dégagé.**

Les divers cimetières militaires ponctuant le territoire seront le plus souvent préservés de toute interaction visuelle avec le projet grâce à leurs limites souvent ceintes d'arbres et de clôtures ou encore leur éloignement et position dans le relief écarté par rapport au site d'étude. **Leur sensibilité est nulle.**

Enfin, de manière plus générale, les monuments historiques étant pour la plupart localisés au cœur des bourgs et éloignés du projet, ils seront protégés des vues sur le projet de Moulin Bois. De plus, l'étude des zones de visibilités théoriques ne prend pas en compte les masques visuels de petite envergure (topographie fine, bâti, haies et bosquets...). Ainsi, les très rares monuments superposés à une zone de visibilité théorique ne présenteront en réalité probablement aucune vue sur le projet. **La sensibilité du reste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée est donc nulle.**

Fig. 54 : Tour Jeanne d'Arc, à Compiègne (sud-est de l'AEE)

Fig. 56 : Le château inscrit et le clocher de l'église classée de Bresles (ouest de l'AEE)

Fig. 55 : Palais impérial de Compiègne (sud-est de l'AEE)

Fig. 57 : Église de Creil (sud AEE)

Fig. 59 : Château des Etournelles à Breuil-le-Sec (Sud-ouest AEE)

Fig. 60 : Église St-Sépulcre à Montdidier (Nord AEE)

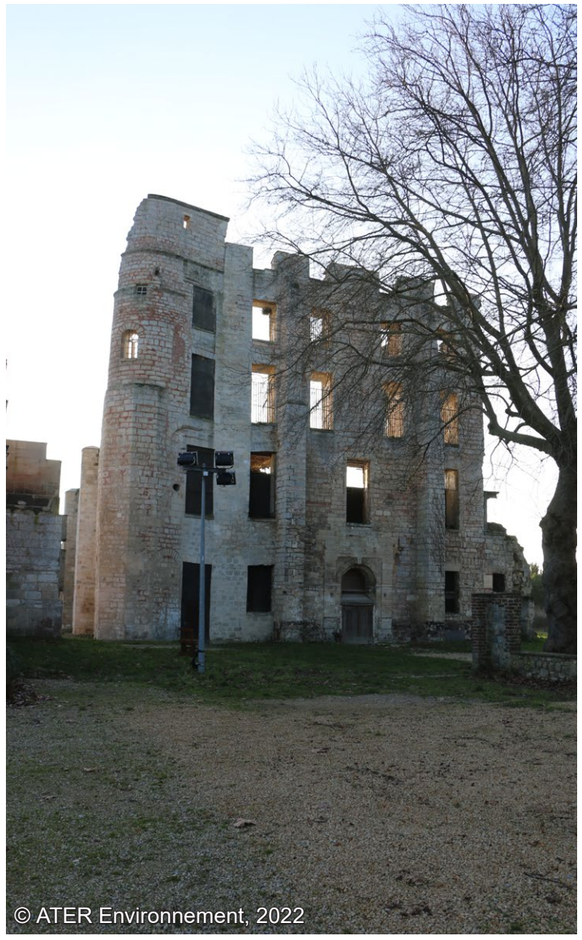

Fig. 61 : Ancien donjon de Clermont (sud-ouest AEE)

Fig. 58 : Vue sur l'église, à Chevrières (Sud-est AEE)

Fig. 62 : Église de Hermes (sud-ouest AEE)

Fig. 63 : Ancienne commanderie des templiers, à Neuilly-sous-Clermont (sud-ouest AEE)

Fig. 64 : Vue sur l'église inscrite de Lachelle (Est AEE)

Fig. 65 : Vue sur le cimetière militaire soviétique de Noyers-St-Martin (Nord-ouest AEE)

Fig. 66 : Vue sur le cimetière militaire national de Dompierre, depuis la sortie sud du bourg (Nord AEE)

Fig. 68 : Abbaye de Froidmont, aujourd'hui ferme de Mauregard, à Reuil-sur-Brêche

Fig. 69 : Église de Ressons-sur-Matz

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MONUMENTS HISTORIQUES DE PONT-STE-MAXENCE	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE CREIL	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE CLERMONT	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE COMPIÈGNE	TRÈS FORT	TRÈS FAIBLE
MONUMENTS DU NORD DE L'AEE	MODÉRÉ	NULLE
AUTRES MONUMENTS DU SUD DE L'AEE	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 67 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

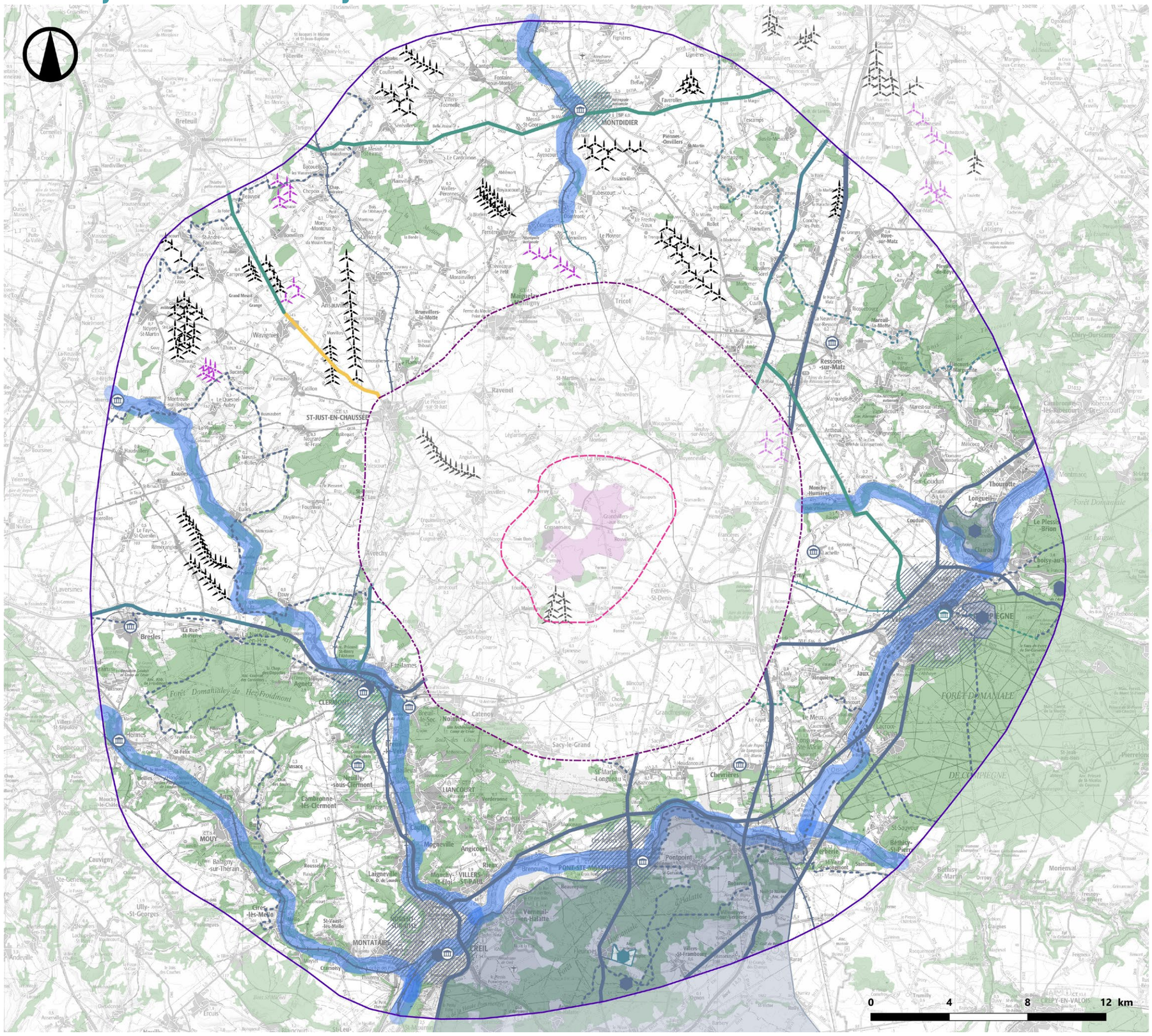

Synthèse des sensibilités de l'AEE

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®
- Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Contexte éolien
- Construit et autorisé
- En instruction

Éléments importants du paysage
- Boisement important
- Vallée

Sensibilité des axes de communication

Axe routier
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Voie ferrée
- Très Faible
- Nulle

Sensibilité des lieux de vie
- Très faible
- Nulle

Sensibilité du tourisme

Itinéraire de randonnée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Sensibilité du patrimoine

Monument historique
- Très faible
- Nulle

Site protégé
- Très faible
- Nulle

Les axes présentent une sensibilité majoritairement nulle (A1, A16, LGV etc.) à très faible (N31) ou faible (D935), du fait de leur position en vallée et/ou la présence d'importants boisements. L'éloignement vis-à-vis du projet et la vitesse de circulation sur ces axes rendra les potentielles éoliennes peu perceptibles.

Les lieux de vie ne présentent que très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet malgré l'enjeu très fort de certaines communes comme Compiègne et Creil.

Les circuits présentent majoritairement une sensibilité nulle (Eurovélo 3, Avenue verte London-Paris), ayant parfois des tronçons avec des visibilités (GR124, GR124A, GR123 et GR655). La sensibilité de ces tronçons reste très faible à faible étant donné leur position régulièrement en fond de vallée et leur éloignement du projet.

De par l'éloignement avec le projet, la présence de nombreuses vallées et de boisements importants, les sensibilités sont nulles pour l'ensemble des monuments historiques, sites protégés et différents cimetières militaires identifiés. Seul le site protégé de la butte St-Christophe présentera potentiellement une visibilité lointaine sur les éoliennes du projet. Enfin, le projet pourrait être en covisibilité avec les monuments de Compiègne depuis le belvédère des Beaux Monts. La sensibilité générale demeure nulle à très faible.

L'aire d'étude éloignée regroupe les principaux points d'enjeux, qu'il s'agisse des principaux lieux de vie, des axes majeurs ou des espaces patrimoniaux. Toutefois, les sensibilités sont nulles à faibles majoritairement. Cela s'explique par la distance, qui atténue la perception potentielle du projet de Moulin Bois, mais également par les nombreuses vallées qui entaillent l'aire d'étude. Ces dernières, cumulées aux nombreux massifs forestiers multiplient les masques topographiques et végétaux qui réduisent les visibilités des potentielles éoliennes.

Aire d'étude rapprochée

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

0 2 4 6 km

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

Axes de communications

Février 2022

Source : IGN 100®, BDroute, BDalti75
- Copie et reproduction interdites-

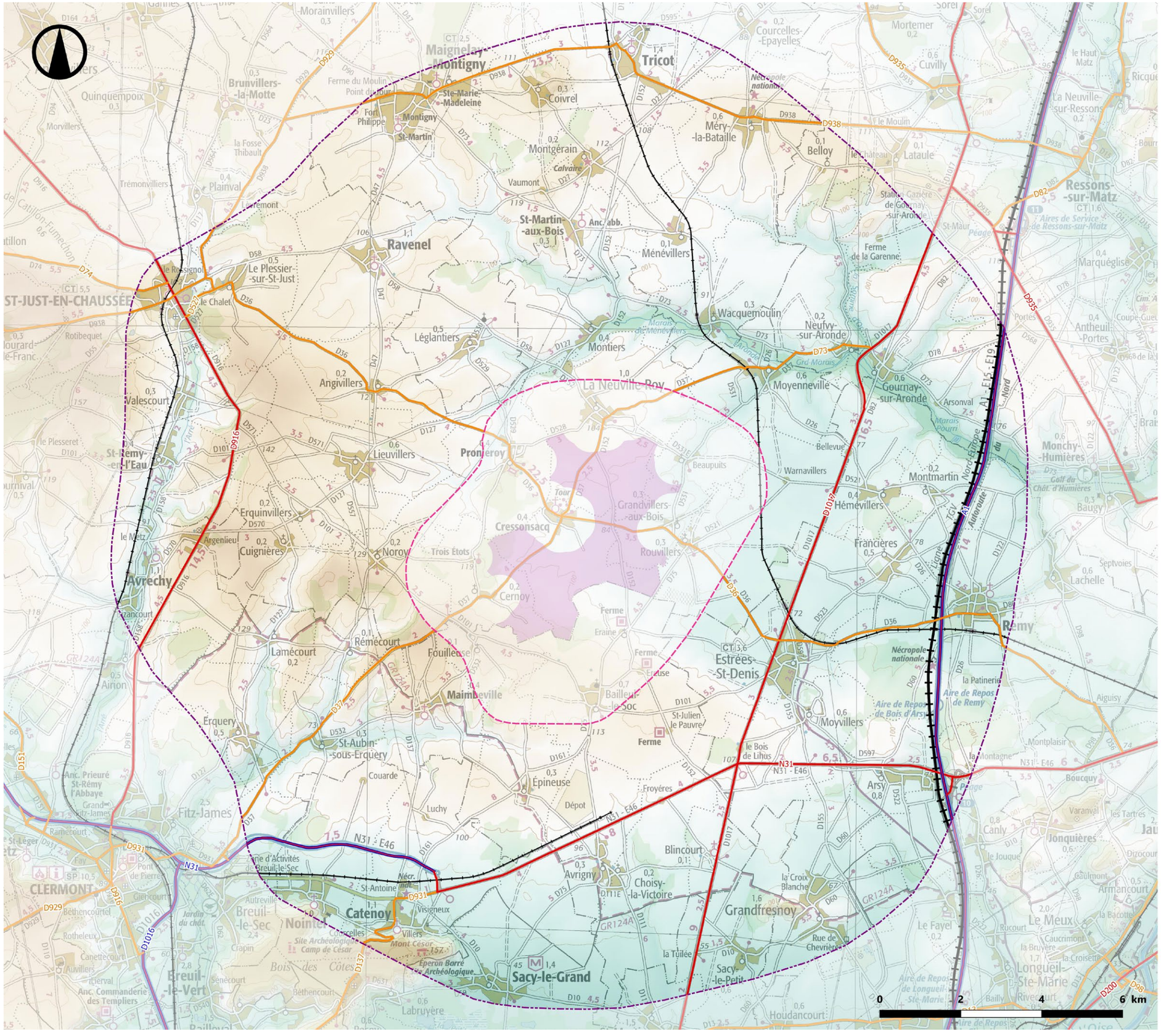

6.1. Axes de communication

Fig. 70 : Vue depuis le croisement de la D73 au-dessus de l'A1

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un maillage d'axes de communication routiers avec une autoroute à l'est (A1), une route nationale au sud (N31) et un réseau de routes départementales principales (D916 et D1017) et secondaires (D36, D37 et D938). Des voies ferrées complètent ce maillage avec une ligne de transport de fret au sud, la ligne Paris-Amiens à l'ouest, ainsi que la ligne Compiègne-Amiens et la ligne TGV Nord-Europe à l'est. **Les axes de communication sont donc un enjeu très fort dans l'aire d'étude rapprochée.**

Fig. 71 : Vue depuis la D36, à l'ouest d'Angivillers

Fig. 72 : Vue depuis la D37, au sud-ouest de Moyenneville

SENSIBILITÉS

Les départementales secondaires D36 et D37 parcourent le Plateau Picard, en direction de la zone d'implantation potentielle, respectivement sur un axe nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest. Le plateau agricole, très ouvert, permet des vues lointaines et donc des visibilités sur le projet, qui se situe dans l'axe de ces deux départementales. Ces visibilités seront particulièrement présentes pour la **D36, qui présente une sensibilité globalement modérée au projet à forte en bordure d'aire immédiate.** À l'inverse, une partie de la D37 est située derrière la ligne de crête du Plateau Picard. Le relief devrait masquer partiellement ou complètement le projet jusqu'à la ligne de crête, où les visibilités seront alors plus importantes. De plus, un tronçon de cet axe de communication traverse la vallée de l'Aronde, dont la ripisylve empêchera toute visibilité sur le projet. **La sensibilité de la D37 est donc globalement modérée.**

La D1017 et la voie ferrée de la ligne Compiègne-Amiens traversent toutes deux l'est de l'aire d'étude rapprochée sur un axe globalement nord-sud, en s'approchant de la zone d'implantation potentielle. La voie ferrée, qui passe en bordure de l'aire d'étude immédiate, bifurque ensuite à l'est au niveau d'Estrées-St-Denis. En dehors de la traversée de la vallée de l'Aronde, ces axes présenteront des vues lointaines dans ce paysage agricole très ouvert, permettant des visibilités sur le projet. **La sensibilité de la D1017 et de cette voie ferrée est modérée.**

La nationale N31, située au sud de la zone d'implantation potentielle, présente différentes sensibilités au projet. En effet, de l'ouest du périmètre jusqu'à Catenoy, la N31 présente un type autoroutier, où elle est longée par un talus qui masquera les vues sur le projet. Le reste de cet axe pourrait présenter des visibilités sur le projet, ponctuellement masquées par de petits boisements. **La sensibilité de la N31 est donc nulle à faible.**

La D938, au nord, présente également une alternance de visibilité due au passage de la départementale dans des bourgs ou à proximité de boisements, qui masqueront, sur certains tronçons, le projet. **Sa sensibilité est globalement faible à modérée.**
La voie ferrée de la ligne Paris-Amiens se situe dans la vallée de l'Arré, dont les coteaux et la ripisylve masqueront les visibilités sur le projet. **Sa sensibilité est donc nulle.** La D916, passe par la vallée de l'Arré puis traverse le plateau à l'est, avant la ligne de crête du Plateau Picard. Si aucune visibilité ne sera possible depuis la vallée, quelques unes seront possibles depuis le plateau, bien que le relief de la ligne de crête devrait masquer au moins partiellement le projet depuis cet axe. **La sensibilité de la D916 est donc nulle à faible.**

Enfin, l'autoroute A1 et la ligne TGV Nord-Europe parcourent la limite est de l'aire d'étude rapprochée sur un axe nord-sud. La voie ferrée, placée devant l'A1 par rapport au projet, est bordée par un talus, parfois végétalisé, qui masquera les vues sur le projet pour ces deux axes de communication. Les éventuelles percées visuelles ne devraient pas permettre de percevoir le projet, grâce à la grande vitesse de circulation sur ces axes. **La sensibilité de la ligne Nord-Europe et de l'A1 est donc nulle.**

ZIP

Fig. 73 : Vue depuis le croisement de la D137 au-dessus de la N31

ZIP

Fig. 75 : Vue depuis la D916, au croisement avec D101

ZIP

Fig. 74 : Vue depuis la D1017, à l'entrée sud de Estrées-St-Denis

Fig. 76 : Depuis la D938, à l'ouest de Méry-la-Bataille

Fig. 77 : Vue depuis la D73 passant au-dessus de la ligne TGV Nord-Europe

Fig. 79 : À proximité de la voie ferrée de la ligne Compiègne -Amiens, depuis la D27

Fig. 80 : Vue sur la voie ferrée de la ligne Paris-Amiens, à St-Just-en-Chaussée

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A1	TRÈS FORT	NULLE
N31	TRÈS FORT	NULLE À MODÉRÉE
D1017	FORT	MODÉRÉE
D916	FORT	FAIBLE
D36	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D37	MODÉRÉ	NULLE À MODÉRÉE
D938	MODÉRÉ	FAIBLE À MODÉRÉE
LIGNE TGV NORD-EUROPE	TRÈS FORT	NULLE
LIGNE COMPIÈGNE-AMIENS	FORT	MODÉRÉE
LIGNE PARIS-AMIENS	FORT	NULLE

Fig. 78 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée

Lieux de vie

Février 2022

Source : IGN 100®, CLC18, BDalti75
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
Trame bâtie
Boisement important

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée

Relief (en mètre)

30
65
100
135
170

0 2 4 6 km

6.2. Bourgs et lieux de vie

Fig. 81 : Depuis la trame bâtie de St-Just-en-Chaussée, depuis la D916

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée comprend une petite cinquantaine de communes. Les bourgs sont implantés sur le Plateau Picard, formant un maillage fin de lieux de vie à travers le paysage agricole. Certains bourgs se sont également implantés dans les vallées de l'Arré et de l'Aronde. St-Just-en-Chaussée, situé dans le nord-ouest du périmètre d'étude, est la commune la plus importante avec 6 033 habitants (INSEE 2018). Deux autres petites villes sont également présentes dans cette aire d'étude : Estrées-St-Denis à l'est et Maignelay-Montigny au nord, avec respectivement 3 749 et 2 685 habitants. Les autres communes possèdent généralement moins de 1 000 habitants. **L'enjeu lié aux lieux de vie est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

Installé au niveau de la source de l'Arré, St-Just-en-Chaussée s'est étendu du fond de vallée jusqu'au plateau. Aucune visibilité sur le projet ne sera possible depuis la sortie sud du bourg, qui s'effectue dans la vallée de l'Arré, ni depuis l'entrée nord, où la trame bâtie masquera le projet. En revanche, avec du recul sur la D916, quelques covisibilités pourraient avoir lieu entre le projet et la trame bâtie. **Sa sensibilité reste très faible.**

Les bourgs localisés dans la vallée encaissée de l'Arré se sont installés dans le fond de vallée. Les coteaux et la ripisylve masqueront complètement les visibilités de ces bourgs vers le projet, comme pour Avrechy. **Les bourgs de la vallée de l'Arré présentent donc une sensibilité nulle.**
Les bourgs localisés dans la vallée de l'Aronde se situent majoritairement sur le coteau nord. Depuis les entrées plus en hauteur de ces bourgs, le projet pourrait ne pas être complètement masqué, bien qu'avec la ripisylve de la vallée, les visibilités devraient être très rares. À l'exception de Moyenneville qui présentera les mêmes sensibilités que les villages du plateau, **les bourgs situés dans la vallée de l'Aronde, comme Gournay-sur-Aronde, ont une sensibilité très faible.**

Enfin, les bourgs installés sur le plateau se sont organisés autour de l'intersection de départementales, ponctuant le paysage de grande culture du Plateau Picard. Cette configuration concerne la majorité des bourgs présents dans l'aire d'étude rapprochée, comme Maignelay-Montigny, Tricot (au nord), Estrées-St-Denis, Remy (à l'est), Grandfresnoy, Catenoy (au sud) et Lieuvillers (à l'ouest). Ce paysage très ouvert pourrait permettre des vues depuis les sorties de bourgs orientées en direction de la zone d'implantation potentielle. Avec la prégnance visuelle des potentielles éoliennes diminuant avec l'éloignement et la présence de masques visuels ponctuels, comme la micro-topographie ou de petits boisements, **la sensibilité de la périphérie des bourgs reste faible.** Certains bourgs plus proches de l'aire d'étude immédiate, comme Estrées-St-Denis, Lieuvillers et Moyenneville, pourraient présenter des covisibilités entre la silhouette du village et le projet. **Leur sensibilité est donc modérée.**

Fig. 82 : Depuis la D916, au nord-ouest de St-Just-en-Chaussée

Fig. 83 : Vue depuis le sud-ouest de Moyenneville, dont la trame bâtie est visible à gauche du panorama

Fig. 84 : A proximité de la sortie sud-est de Maignelay-Montigny, depuis la D73

Fig. 85 : Vue depuis l'entrée sud d'Estrées-St-Denis (D1017)

Fig. 86 : Depuis le nord-est de Remy, à proximité de la D122

Fig. 89 : Vue depuis la sortie nord de Grandfresnoy

Fig. 88 : A la sortie nord de Gournay-sur-Aronde, rue de Flandre

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
ST-JUST-EN-CHAUSSÉE	6 033 hab.	9,5 km	TRÈS FAIBLE
AVRECHY	1 153 hab.	8,3 km	NULLE
GOURNAY-SUR-ARONDE	562 hab.	5,6 km	TRÈS FAIBLE
MOYENNEVILLE	620 hab.	2,8 km	MODÉRÉE
MAIGNELAY-MONTIGNY	2 685 hab.	8,4 km	FAIBLE
ESTRÉES-ST-DENIS	3 749 hab.	3,3 km	MODÉRÉE
REMY	1 881 hab.	7,2 km	FAIBLE
GRANDFRESNOY	1 783 hab.	7,9 km	FAIBLE
CATENOY	1 039 hab.	7,0 km	FAIBLE
LIEUVILLERS	706 hab.	3,6 km	MODÉRÉE

Fig. 87 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée

Tourisme

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, CLC18, BDalti75
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Randonnée importante
- GR124A
- Avenue verte London-Paris

Randonnée locale
- Sentier du Val d'Arré
- Voie de circulation douce

Sentier historique
- Circuit AS15
- Circuit des chars de la Bataille du Matz

Site touristique
- Musée de La Sucrerie

0 2 4 6 km

6.3. Tourisme

ZIP

Fig. 91 : Depuis la voie verte de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

ENJEUX

Deux itinéraires de randonnée importants traversent l'aire d'étude rapprochée. Le premier itinéraire est le sentier de grande randonnée GR 124A, variante du GR 124 présent dans l'aire d'étude éloignée, qui parcourt le sud de l'aire d'étude rapprochée sur un axe est-ouest. Le second itinéraire est la continuité de l'avenue verte London-Paris, une voie cyclable de 470 km qui permet de relier Londres à Paris. D'autres randonnées empruntent son itinéraire, tel que l'itinéraire Trans'Oise.

D'autres itinéraires plus locaux sont présents dans l'aire d'étude rapprochée, comme la voie de circulation douce de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (voie verte), le sentier local du val d'Arré ou les circuits historiques de chars de la Première Guerre mondiale (circuit des chars de la Bataille du Matz et circuit de l'AS15). Enfin, ce périmètre d'étude accueille un musée sur l'industrie sucrière et des industries agro-ressources, localisé au niveau de l'ancienne sucrerie de Francières.
L'enjeu du tourisme dans l'aire d'étude rapprochée est globalement modéré.

SENSIBILITÉS

La voie verte London-Paris traverse les altitudes basses du Plateau Picard, lors de sa traversée de l'aire d'étude rapprochée. Les tronçons qui circulent au sein de trames bâties seront protégés de visibilités sur le projet par celle-ci. Les autres tronçons circulant entre les bourgs pourront permettre des visibilités, bien que seule une partie des potentielles éoliennes devrait être visible, grâce au masque visuel créé par le relief du plateau. **La sensibilité de la voie verte London-Paris est donc globalement faible.**

Le GR 124A, plus proche du projet, alterne des passages sur des points hauts de la ligne de crête du Plateau Picard, où les vues sont lointaines et des visibilités sur le projet seront possibles, et des passages dans des vallées sèches, où les coteaux masqueront les visibilités. Quelques petits boisements créeront également des filtres visuels sur le projet. Ce sentier de Grande Randonnée passe déjà à proximité du parc éolien construit d'Anemos Plaine d'Estrées. **La sensibilité du GR 124 A est donc globalement modérée.**

Les quelques randonnées locales présentent différentes sensibilités. La voie douce circulant en direction de la zone d'implantation potentielle est encadrée par des alignements d'arbres et d'arbustes qui devraient filtrer les vues sur le projet. **Sa sensibilité est donc faible à modérée.**
Le sentier du val d'Arré, en limite ouest du périmètre d'étude se situe en partie dans le fond de vallée, protégé de visibilités par le relief. L'autre partie circule sur le coteau opposé à celui du projet, qui pourrait permettre des vues sur ce dernier, en arrière-plan du parc construit du Chemin du Bois Hubert. **La sensibilité du sentier du Val d'Arré est donc nulle à faible.**

Les circuits historiques de la bataille de Matz et de l'AS15 passent à travers les chemins agricoles du plateau. Alternant les points hauts du plateau et les vallées sèches, les visibilités sur le projet seront fragmentées le long de ces circuits, **qui possèdent donc une sensibilité nulle à modérée.**

Enfin, le musée de la Sucrerie, localisé en dehors d'un bourg et sans boisements à proximité pour masquer les vues lointaines, aura des visibilités sur le projet. Toutefois, situé à plus de 4 km du projet, **sa sensibilité est donc modérée.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 124A	MODÉRÉ	MODÉRÉE
AVENUE VERTE LONDON-PARIS	FORT	FAIBLE
VOIE DE CIRCULATION DOUCE	FAIBLE	FAIBLE À MODÉRÉE
SENTIER DU VAL D'ARRÉ	FAIBLE	NULLE À FAIBLE
SENTIERS HISTORIQUES	FAIBLE	NULLE À MODÉRÉE
MUSÉE DE LA SUCRERIE	MODÉRÉ	MODÉRÉE

Fig. 90 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.

Fig. 92 : Vue depuis le GR 124A, au nord d'Épineuse

Fig. 93 : Panneau de la Voie verte Trans'Oise, qui suit l'itinéraire de l'avenue London-Paris

Fig. 94 : Panneaux des circuits historiques de la Mémoire des Chars, à Méry-la-Bataille

Fig. 95 : Vue sur la voie verte de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

Patrimoine

ATER Environnement

Février 2022

Source : IGN 100®, Atlas du patrimoine modifié par ATER Environnement
- Copie et reproduction interdites-

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Patrimoine

Cimetière militaire

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Site inscrit

Monument Historique

Classé / Partiellement Classé

Inscrit / Partiellement Inscrit

0 2 4 6 km

6.4. Patrimoine architectural et paysager

6.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux remarquables

ENJEUX

Le seul site historique présent dans l'aire d'étude rapprochée est le site inscrit de la propriété Naquet. Ce site est l'ancien parc de l'abbaye de Notre-Dame-de-St-Just, qui appartenait à la famille Naquet au moment de la protection. Ce parc, ouvert au public, est devenu une réserve boisée de style anglais et qui accueille également un complexe multisports.

L'aire d'étude rapprochée comporte également un site patrimonial remarquable (SPR), anciennement Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), dans la commune de St-Martin-aux-Bois. Ce SPR concerne la trame bâtie du bourg de St-Martin-au-Bois et du hameau de Valmont. Il est lié à la présence de l'abbaye de St-Martin-aux-Bois, monument historique classé visible de loin depuis le plateau.

SENSIBILITÉS

Encadré par la trame bâtie dense de St-Just-en-Chaussée au nord et à l'est, et par les boisements du bois de Mermont à l'est et au sud, le site de la propriété Naquet ne présentera aucune visibilité ou covisibilité avec le projet. **La sensibilité du site inscrit est donc nulle.**

Aucune visibilité n'est attendue depuis la trame bâtie protégée par la zone de SPR. Cependant, des vues sur le projet pourraient être possibles depuis les sorties du bourg. Ainsi, en dépassant la sortie sud de Saint-Martin-aux-Bois, ou depuis la sortie est, des visibilités sur le projet de Moulin Bois pourraient être possibles. Les potentielles éoliennes seraient alors vues en même temps que le parc éolien d'Anemos Plaine d'Estrées. De possibles covisibilités avec la trame bâtie du bourg, l'abbaye et le projet pourraient également être possibles. **La sensibilité est donc faible à modérée.**

Sites	Protection	Commune	Distance (km)	Sensibilité
Propriété Naquet	Inscrit	St-Just-en-Chaussée	9,3	NULLE
SPR de Saint-Martin-aux-Bois	SPR	Saint-Martin-aux-Bois	4,5	FAIBLE À MODÉRÉE

Fig. 96 : Tableau des sites historiques de l'aire d'étude rapprochée

Fig. 97 : Vue depuis le site inscrit de la propriété Naquet, à St-Just-en-Chaussée

Fig. 98 : Vue depuis la route reliant le hameau de Vaumont au nord du bourg de St-Martin-aux-Bois

Fig. 99 : Vue à proximité de la sortie est de Saint-Martin-aux-Bois

6.4.b. Les monuments historiques

ENJEUX

En plus du site historique et du site patrimonial présentés précédemment, l'aire d'étude rapprochée compte 25 monuments historiques dont 12 classés et 13 inscrits. Près de la moitié de ces monuments historiques sont des églises. L'autre moitié présente des éléments diversifiés, tels que des fermes, des châteaux, des portes anciennes, un oppidum, une ancienne sucrerie, une ancienne abbaye, etc.
L'enjeu lié au patrimoine est donc fort.

SENSIBILITÉS

Dans l'aire d'étude rapprochée, les monuments historiques se situant dans la vallée de l'Arré (église d'Avrechy et château de St-Rémy-en-Eau) sont protégés de toute visibilité sur le projet par les coteaux et la végétation de la vallée. **Leur sensibilité est donc nulle.**

La plupart des monuments se situant au cœur des bourgs ne présenteront pas de visibilités sur le projet, protégés par la trame bâtie (monuments de Maignelay-Montigny, de Gournay-sur-Aronde, de Le Plessier-sur-St-Just, et les églises de Léglantiers, Noroy, Catenoy, Maimbeville, ainsi que le Calvaire de Montgérain). En effet, les habitations bloquent les vues vers le plateau agricole, et la végétation arborée des bourgs permet de masquer les petits clochers des églises, empêchant les covisibilités avec le projet. De même, l'oppidum du « Camp César » à Catenoy, se situe au sein du Bois de Labruyère, dont la végétation empêchera toutes vues sur le projet. **La sensibilité de ces monuments est donc nulle.**

Certaines églises se démarquent plus de la trame bâtie, permettant de les identifier de loin. Elles peuvent alors être en covisibilité avec le projet. C'est le cas pour les églises de Remy et de Tricot. **Leur sensibilité reste cependant faible.** La position en hauteur de l'église de Nointel pourrait permettre des visibilités sur le projet depuis le cimetière adjacent. **Sa sensibilité est modérée.** Comme énoncé dans la partie des sensibilités du site patrimonial remarquable de St-Martin-aux-Bois, l'abbaye de St-Martin-aux-Bois pourrait être en covisibilité avec le projet depuis le plateau picard. **La sensibilité de ce monument est modérée.**

La croix en pierre de Ménévillers se situe en bordure du bourg. Des visibilités sur le projet pourraient être possibles depuis ce monument. Cependant, la ligne d'arbres plantée derrière la croix filtrera grandement les vues, bien que moins efficacement en hiver, à feuilles tombées. **La sensibilité de la croix est faible à modérée.**
Enfin, l'ancienne sucrerie Francières et la ferme de St-Julien Le Pauvre sont isolées sur le plateau agricole. Des vues sur le projet de Moulin Bois depuis ces monuments sont probables, ainsi que des covisibilités. **Leur sensibilité est modérée à forte.**

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Église	Inscrit	Maimbeville	2,7
Église	Inscrit	Noroy	2,8
Église	Inscrit	Léglantiers	3,0
Ferme de Saint-Julien Le Pauvre	Inscrit	Bailleul-le-Soc	3,3
Sucrerie	Inscrit	Francières	3,7
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	5,0
Ancienne abbaye	Classé	St-Martin-aux-Bois	5,1
Église	Classé	Ravenel	5,9
Monument funéraire de Madame Jarry de Nancy	Inscrit	Gournay-sur-Aronde	6,1
Calvaire	Classé	Montgerain	6,8
Église	Classé	Catenoy	7,6
Église St-Denis	Classé	Remy	7,8
Ancienne ferme du marquisat de Nointel	Inscrit	Nointel	7,9
Oppidum du "Camp César"	Inscrit	Catenoy	8,0
Église	Inscrit	Nointel	8,1
Château	Inscrit	St-Rémy-en-l'Eau	8,2
Église	Classé	Avrechy	8,3
Église St Martin de Montigny	Classé	Maignelay-Montigny	8,4
Porte ancienne	Inscrit	Le Plessier-sur-St-Just	8,8
Ancienne porte	Inscrit	Le Plessier-sur-St-Just	8,8
Croix de chemin	Classé	Maignelay-Montigny	8,8
Chapelle	Classé	Maignelay-Montigny	9,1
Église Sainte Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Maignelay-Montigny	9,1
Château	Inscrit	Maignelay-Montigny	9,2
Église	Classé	Tricot	9,5

Fig. 101 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Fig. 100 : Vue sur l'église de Remy, au nord-est du bourg

Fig. 103 : Abbaye de St-Martin-aux-Bois

Fig. 104 : Église de Maignelay-Montigny

Fig. 105 : Ancienne porte à Le Plessier-sur-St-Just

Fig. 106 : Croix en pierre de l'époque de la Renaissance, à Ménévillers

ZIP

Fig. 102 : Vue sur la ferme inscrite de St-Julien Le Pauvre, depuis la D152

Fig. 107 : Sucrerie le long de la D1017, au nord d'Estrées-St-Denis

Fig. 108 : Église de Maimbeville

Fig. 109 : Église d'Avrechy

Fig. 110 : Vue sur une ouverture paysagère depuis le monument funéraire de Madame Jarry de Nancy

Fig. 111 : Vue depuis l'église de Nointel

Monuments	Commune	Sensibilité
Sites		
Propriété Naquet	St-Just-en-Chaussée	NULLE
SPR de Saint-Martin-aux-Bois	Saint-Martin-aux-Bois	MODÉRÉE
Monuments historiques		
Église	Remy	FAIBLE
Abbaye	St-Martin-aux-Bois	MODÉRÉE
Église	Maignelay-Montigny	NULLE
Église	Avrechy	NULLE
Ancienne porte	Le Plessier-sur-St-Just	NULLE
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Ménévillers	MODÉRÉE
Ferme de St-Julien Le Pauvre	Bailleul-le-Soc	MODÉRÉE À FORTE
Sucrerie	Francières	MODÉRÉE À FORTE
Église	Maimbeville	NULLE
Monument funéraire de Madame Jarry de Nancy	Gournay-sur-Aronde	NULLE
Église	Nointel	MODÉRÉE

Fig. 112 : Tableau de synthèse des exemples de sites et des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.4.c. Les cimetières militaires

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée accueille trois nécropoles nationales, au nord de Méry-la-Bataille, au sud-ouest de Remy et au nord de Catenoy.

SENSIBILITÉS

Située au nord du bourg, la nécropole nationale de Méry-la-Bataille ne devrait présenter aucune ou très peu de visibilités vers le projet. En effet, la trame bâtie du bourg devrait masquer le projet. **La sensibilité de ce cimetière est donc très faible.**

La nécropole nationale de Remy se situe entre l'Autoroute A1 et la ligne TGV Nord-Europe. Avec les boisements de la forêt de Rémy créant une barrière visuelle vers le projet, **la sensibilité de ce cimetière militaire est nulle.**

Enfin, la nécropole de Catenoy ne devrait pas présenter de visibilités sur le projet. En effet, la légère ondulation du relief la séparant du projet, ainsi que la végétation présente en bordure nord du cimetière devraient complètement masquer les potentielles éoliennes. **Sa sensibilité est donc nulle.**

Fig. 113 : Vue depuis la nécropole nationale de Catenoy, au bord de la N31

Fig. 114 : Vue depuis la nécropole nationale de Remy

Fig. 115 : Nécropole nationale de Remy

Fig. 116 : Nécropole nationale de Méry-la-Bataille
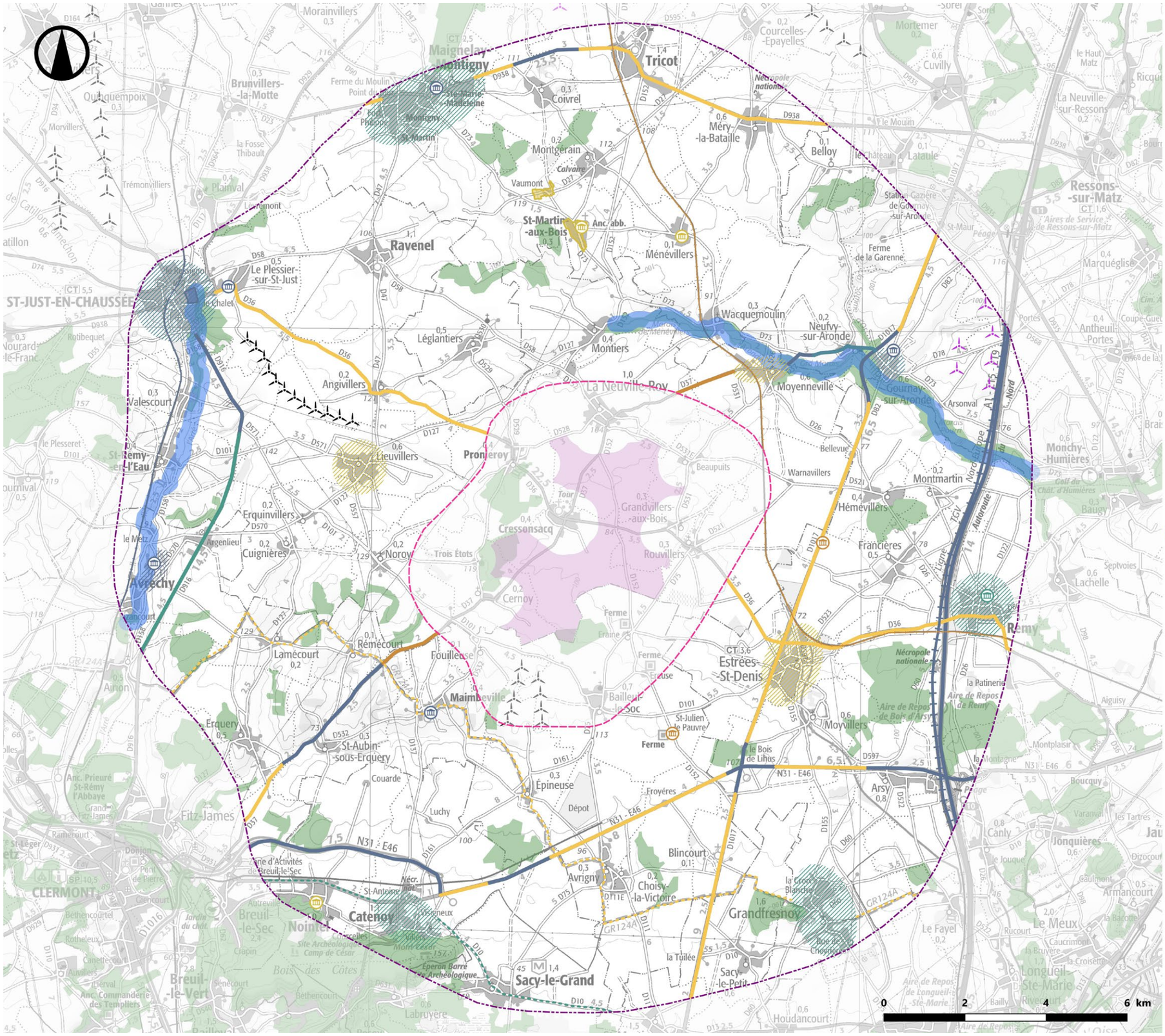
6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités